



**COURANT ALTERNATIF**  
**courant**  
**alternatif**

- ▶ NOTRE DAME DES LANDES
- ▶ ECOLOGIE ET CAPITALISME
- ▶ BURN OUT A L'HOPITAL PUBLIC

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 277 | FEVRIER 2018 | 3 EUROS

# Vive les salamandres



# Et mort aux avions !!!



## COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex,**



# SOMMAIRE

**EDITO** ► **PAGE 3**

## ÉCOLOGIE

**PAGE 4-5** ► Notre Dame des Landes: quand la résistance paie!

**PAGE 6-7** ► Jean Pierre cette victoire est aussi la tienne

**PAGE 8-12** ► Le dérèglement climatique au regard du capitalisme

**PAGE 13-14** ► Qu'est ce qui est très gros, kaki , très dangereux et qui vit partout en France ?

**AGE 15-16** ► WWF, un panda prédateur

## L'ÉCONOMIE EN BRÈVES

## LUTTES SOCIALES

**PAGE 18-19** ► Holiday Inn Clichy : Les salarié(e)s prestataires en lutte depuis bientôt 4 mois doivent gagner !

**PAGE 20-22** ► La santé est malade

**PAGE 23-25** ► « L'édition mérite une bonne correction ! »

## BIG BROTHER

## CULTURE

**PAGE 28-29** ► « Johnny », une icône française

## INTERNATIONAL

**PAGE 28-29** ► Catalogne; une voie vers l'indépendance semée d'embûches

## CORRESPONDANCE

**OCL c/o Egégore**  
**BP 81213- 51058 Reims cedex**  
**oclibertaire@hotmail.com**

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

**COURANT ALTERNATIF**  
 Decembre 2016  
 Mensuel anarchiste-communiste  
 COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales  
**DIR. PUBLICATION**  
 Nathalie Federico  
 Imprimerie des moissons, Reims  
 Imprimé sur papier recyclé

## POUR S'ABONNER

### ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries **30 euros**
- Sans les hors séries **25 euros**
- Tarifs réduits (pour les fauchés) **18 euros**
- En soutien **+ de 30 euros**
- À l'essai (3 numéros) **5 euros**
- Un numéro sur demande **GRATUIT**
- Gratuit pour les prisonniers

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"  
 OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Paris

La commission journal de Mars aura lieu à Reims

## CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

### ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

### AUVERGNE

ocl-moulins@orange.fr

### BRETAGNE

oclnantes@free.fr

### CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egégore BP 81213  
 51058 Reims  
 lechatnoir@clubinternet.fr

### ILE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

### LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

### MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,  
 40 rue Alfred Dumeril,  
 31 400 Toulouse  
 ocltoulouse@sfr.fr

### NORD

OCLB c/o La mouette enragée  
 BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex  
 lamouette.enragee@wanadoo.fr  
 ocl-nord@gmail.com  
 Lille : ocl-nord@gmail.com

### NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

### PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

### Perigord/Quercy

ocl2446@yahoo.fr

### PAYS BASQUE

ocl2446@yahoo.fr

### POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr  
 oclcognac@gmail.com

### RHÔNE-ALPES

Lyon: "courant alternatif"  
 c/o Maison del'écologie  
 4 rue Bodin 69001 Lyon  
 ocl-lyon@laposte.net

Valence : ocl-valence@riseup.net

### SUD-EST

ocl.sudest@gmail.com

### CONTACTS

Figeac, passer par:  
 oclibertaire@hotmail.com

# Une victoire mais de la prudence

L'annonce du gouvernement d'abandonner le projet d'aéroport de notre dame des landes, par la voix du très joyeux Edouard Philippe, en a enthousiasmé plus d'un. Après 40 ans de mobilisation dont les 10 dernières années particulièrement intenses, des manifestations massives, des actions partout en France, et aussi... des dizaines d'articles dans courants alternatif (merci aux camarades nantais), le rapport de force a enfin payé. Un enjeu de territoire aussi important et un projet aussi important pour le capitalisme français déjoués par la lutte, ça se fête ! Alors même si les journaux de tout bord occultent clairement le rapport de force, attribuant la fin du projet à une mansuétude gouvernementale, ne boudons pas notre plaisir : on a gagné un truc ! Et on avait grand besoin de victoire. Alors profitons un peu de ces moments rares et sachons nous saisir de cette occasion pour rappeler l'aspect épanouissant de ces expériences collectives victorieuses. Ces quelques jours d'euphorie, pour quiconque a suivi et apprécié la défaite du béton, nous rappellent que le militantisme n'est pas seulement un travail monastique et une vie de sacrifice. Et ça c'est important.

Reste maintenant à voir ce qu'il va rester de cette lutte. L'avenir de la ZAD n'est pas assuré. Malgré un travail collectif de toutes les composantes du mouvement anti aéroport la fin de l'aéroport risque de laisser les « zadistes » bien isolés. A l'heure où le mouvement contre l'aéroport et son monde s'axait tout de même beaucoup sur l'aéroport, la dynamique de la ZAD risque de s'essouffler. A moins de poser de manière politique la question de la production et notamment de la production agricole, au risque de se faire récupérer par les affres du capitalisme vert. Mais il s'agit bien d'un risque à prendre après tant d'années de luttes !

Ne mélangeons donc pas enthousiasme et cécité politique. Macron et sa clique ont lâché sur un point hautement symbolique. Il serait néanmoins peu avisé de l'interpréter comme un signe de faiblesse.

En effet, parallèlement, Macron a multiplié les signaux de durcissement politique. D'un point de vue budgétaire d'abord, les prémisses d'une nouvelle réforme des retraites ont filtré dans la presse. Le très réactionnaire Jean Michel Blanquer a annoncé une réforme du baccalauréat parallèlement à une mise en place d'une sélection à l'université qui vont avoir des conséquences importantes. Ne parlons pas des circulaires sur les migrants qui vont jusqu'à émouvoir des écrivains comme Yann Moix...

Le gouvernement a démontré ses liens indéfectibles avec le Medef depuis presque un an : de nouveaux fronts de luttes s'ouvrent. Sans doute trop nombreux pour nous, sans doute trop puissants pour le mouvement social actuel. Mais qui aurait cru il y a 10 ans au moment de l'enquête d'utilité publique que l'on ferait reculer une classe politique unanime sur la question de l'aéroport ?

*Groupe OCL de Paris, le 28 janvier 2018*





# NOTRE DAME DES LANDES: QUAND LA RÉSISTANCE PAIE!

UNE MÉDIATISATION SANS PRÉCÉDENT A ACCOMPAGNÉ L'ANNONCE GOUVERNEMENTALE DE L'ABANDON DU PROJET D'AÉROPORT. JUSQU'AU MOMENT ULTIME, LES ÉLUS SURVIVANTS PS ET LR ONT ASSÉNIÉ LEURS ARGUMENTS CREUX, OULTRACIERS, MENAÇANTS. MAIS LES RISQUES POLITIQUE, POLICIER, ÉCONOMIQUE ONT EU LE DERNIER MOT.



26-01-18, la préfète passant en revue la route des chicanes est saluée par une haie de zadistes mécontents.

## EN PLEINE EUPHORIE LIBÉRALE, UNE POPULATION DIT NON À L'ÉCONOMIE!

Il y a de quoi désorienter plus d'un énarque. Le dernier modèle d'aéroport - écolo compatible à toiture végétalisée - a été définitivement rejeté par une population qui aurait dû applaudir à ce cadeau économique parachuté de la métropole ré-

gionale via Paris, avec sa manne financière et ses milliers d'emplois annoncés. À désespérer les investisseurs du CAC 40! Et pourtant Vinci (qui vise le leadership mondial aéroportuaire) voulait faire de Notre-Dame-Des-Landes l'exemple même du standard aéroportuaire écologique « clés en mains », avec sa logistique de bureaux d'études, d'avocats et sa communication transposables sous toutes les latitudes. Quel beau projet ç'aurait pu être si quelques paysans, soutenus par les populations et acoquinés à des squatteurs chevelus ne s'en étaient mêlés. La victoire de Notre-Dame-des-Landes contre les élites officielles et les dispositifs de propagande révèle à quel point la servitude volontaire est l'ingrédient indispensable au pouvoir pour s'imposer, sous peine que l'implicite s'effondre. Le consensus officiel en faveur du libéralisme et sa dynamique apparaît ainsi bien plus de surface qu'une adhésion profonde et unanime.

## RÉSISTANCE ILLÉGALE OU DÉBAT CITOYEN

S'il faut retenir quelque chose de ce tournant décisif du 17 janvier, c'est aussi que les pseudo-évidences et justifications aéroportuaires du pouvoir, réaffirmées de-

puis quinze ans, se sont effondrées face au mouvement d'opposition. Les politiciens en niaient jusqu'à l'existence mais ils ont dû le reconnaître. Le PS a ainsi suivi les différentes étapes qu'un pouvoir contesté applique à une opposition pour la neutraliser: d'abord en nier l'existence, puis la traiter par le mépris et la déconsidérer, ensuite la combattre de front, puis argumenter sans prendre en compte les vrais clivages en essayant de la diviser et l'affaiblir, enfin négocier pour y perdre le moins possible. Ayrault aura terminé sur un fiasco, et son ancien fief PS de la métropole nantaise pourrait bien le suivre dans les poubelles du libéralisme...

Pour Macron, tiède partisan du projet pendant la campagne présidentielle, il était important de construire une autre « représentation » dès l'arrivée à l'Élysée, un story telling sur lequel s'appuyer pour justifier le changement de cap. La mission de médiation lancée en juin 2017, avec les membres idoines, a donc très opportunément pris en considération pour la première fois la contre-expertise développée par la composante citoyenniste anti-aéroport (1). Ces arguments déjà disponibles pour l'essentiel dès 2011 ne présentaient alors aucune valeur aux yeux des élus et des principaux médias.

Ce n'est donc pas tant la qualité -avérée- de l'argumentation développée par la branche citoyenniste qui a finalement joué que la volonté étatique de l'utiliser pour légitimer l'arrêt du projet. L'occupation illégale de la ZAD (insulte à tous les jacobins ombrageux!) a obligé le pouvoir à justifier son choix de l'abandon du projet en validant l'argumentaire anti-aéroport, mais aussi les nécessaires économies à faire (2), pour ne pas trop « abdiquer » face aux zadistes...

## UNE ÉVACUATION IMPOSSIBLE

L'état n'aurait pas pu maintenir pendant plusieurs mois les 3000 gendarmes nécessaires pour sécuriser le chantier, car indisponibles en cas d'attentat ou de mouvement social simultané (3) selon Collobomb, ministre de l'intérieur

Ces arguments logistique ou financier exonèrent l'État d'un aveu de faiblesse, à un moment où les agriculteurs sont encore une fois mobilisés contre la grande distribution, alors que les salarié-e-s digèrent à peine l'échec de la mobilisation contre la loi travail XL et que des grèves secouent divers secteurs pour des augmentations

## TEXTE DE LA LISTE ZAD DU VENDREDI 26 JANVIER 2017

Les travaux sur la D281 sont finis! Après une semaine de chantier, de tensions et de doutes parfois, de fatigue beaucoup, nous sommes parvenus, ensemble, à tenir la promesse que nous nous étions fait de rendre la route à la circulation. L'Etat voudra bien croire que nous l'avons fait pour répondre aux exigences du premier ministre, nous, nous savons bien que ce qui l'a emporté c'est la volonté de continuer à faire ensemble, le désir de nos voisins-e-s de retrouver l'usage de la route, l'envie des paysans de pouvoir y circuler plus facilement.

Il n'aura pas été facile pour nous, occupant-e-s, de démonter la cabane de Lama Faché, et nous n'oublions pas que cette route des chicanes a été longtemps le symbole de notre résistance victorieuse face à l'opération César. Mais le symbole ne valait sans doute pas de risquer de commencer les négociations sur l'avenir de la zad dans de mauvaises conditions. L'assurance répétée des autres composantes que nous serons toutes et tous ensemble pour défendre la totalité des habitations de la zad a emporté la décision. Il n'y aura pas d'aéroport, il n'y aura pas d'expulsions!

Ce matin vers 10h, la préfète est venue se prendre en selfie sur la D281. C'est de bonne guerre, comme le fait que certain-e-s camarades l'accueillent en lui montrant leur cul... Elle aura aussi pu lire sur son passage plusieurs banderoles, de soutien à la lutte au Rojava, "Zone A Défendre, résistance et sabotage", "capitalisme vert, le mur de toute manière" et bien d'autres. Lors d'une courte pause à Bel Air elle a rencontré brièvement un représentant de COPAIN (collectif paysan ndc) pour évoquer le début des travaux de rénovation de la route, celui-ci a dit qu'il serait malin que la DIRO (services de l'équipement ndc) vienne sans escorte policière qui serait perçue comme une provocation par les occupant-e-s.

Elle s'est ensuite rendue à Notre-Dame-des-Landes pour une courte conférence de presse où, bonne joueuse, elle a reconnue l'important travail réalisé par des centaines de personnes tout au long de la semaine et admis que désormais les conditions étaient réunies pour commencer le processus de négociation avec le mouvement anti-aéroport.



**LE CITOYEN, ROUE DE SECOURS DU CAPITAL?**

*Au nom de la crédibilité et de la faisabilité, le citoyenisme conserve l'essentiel du dispositif et le perfectionne*

*Dans le cadre de la société capitaliste actuelle, de ses contraintes et de sa rationalité propre, le citoyenisme veut démontrer que d'autres choix sont préférables et possibles. Ainsi ATTAC, l'exemple même du citoyenisme productiviste voulait taxer les transactions boursières pour soutenir la vraie économie productive et faire perdre au capitalisme mondial sa mauvaise graisse « financière »... Dans le domaine de l'aéronautique (où la vitesse de déplacement est la justification centrale de l'avion et d'une débauche de ressources naturelles) où faut-il situer ce qui est raisonnable, crédible et utile, bref citoyen, quand la vitesse est une dimension centrale du fonctionnement capitaliste? Quand l'Atelier Citoyen énumérerait les avantages comparés de Nantes Atlantique face au projet de NDDL, il proposait des couloirs de vol, des trajectoires de descente*

*pour diminuer les nuisances sonores occasionnées aux populations. Il proposait un scénario de remise à niveau de l'aéroport existant, avec des contraintes minimums pour qu'il soit en mesure d'accueillir le plus vite possible une fréquentation supplémentaire. Ce n'est pas exactement combattre « l'aéroport et son monde ». En contrant l'argument de la saturation de Nantes Atlantique, l'Atelier Citoyen restait soigneusement dans les clous de la démocratie parlementaire au nom de l'efficacité en suggérant de faire un pas de côté face au modèle économique libéral qui prétendait raser le bocage pour le bien de tous. À l'opposé du citoyenisme, les partisans du projet d'aéroport, politiciens et technocrates, voulaient surtout faire couler le béton à NDDL pour ouvrir un énorme espace naturel à l'aménagement urbain et industriel pour un prix compétitif, dans une perspective de course infinie à la croissance, sous prétexte de transport aérien...*

salariales, que les jeunes de 17-34 ans sont les grands perdants des années d'après crise avec un taux de pauvreté très supérieur aux plus de 50 ans, que lycéens et étudiants sont confrontés à des réformes du bac et de la sélection universitaire potentiellement explosifs, que les cheminots attendent la réforme de leur statut, etc. La bagarre possible autour de ce projet aéroportuaire pouvait être l'amorce d'une confrontation élargie, alors que Macron veut à tout prix incarner une nouvelle ère de volontarisme gouvernemental, d'affairisme débridé et de rénovation nationale.

**VERS UNE NORMALISATION-PRIVATISATION DE LA ZAD ?**

Cible de tous les fantasmes sécuritaires, « zone de non-droit » agitée comme un chiffon rouge sur tous les plateaux téléés d'information, la ZAD et ses occupants semblaient éclipser la Coordination anti aéroport dans les ultimes journées avant la déclaration de Philippe. On n'aurait pas mieux fait pour préparer les esprits à une nécessaire opération policière d'envergure, comme un coup de pression et de bluff. Pourtant les consultations discrètes et négociations tous azimuts avaient commencé depuis longtemps, même avec la préfecture, pour tenter d'imaginer un scénario de désescalade du conflit, en cas d'abandon probable. Pour la préfète, la circulation normale sur les routes traversant la ZAD était une condition indispensable avant toute négociation de maintien d'habitations au-delà de fin mars et de la trêve d'hiver des expulsions.

L'assemblée générale du mouvement n'a pas su trouver de consensus et c'est une majorité nette (COPAIN, ACIPA, des collectifs extérieurs, CEDEPA, etc, ainsi qu'une majorité de zadistes) qui a choisi d'accéder à la réouverture des 3 kms de la RD281 - la route des chicanes - à une circulation facilitée, avec toutefois des ralentisseurs et une vitesse limitée à 30 km/h. Actuellement il est difficile d'envisager la suite (l'encart 2 ci-contre éclaire assez précisément la situation interne et la volonté

martelée de rester « tous ensemble »). La question qui se pose aux occupant-e-s et au mouvement anti-aéroport, maintenant que le projet est abandonné, est de savoir au-delà des ambitieux six points d'accord (cf texte sur [zadnadir.org](http://zadnadir.org)) quel avenir mettre en place? L'hétérogénéité des différents lieux de vie ne va plus être gommée par les moments nécessaires d'unité que la résistance au projet imposait. Le « rétrécissement » de la RD281, justifié par la défense contre l'arrivée de la police ou la lutte contre la vitesse, apparaît pour ce qu'il était aussi en partie depuis plusieurs années: créer une « zone sans moteur », portée par des primitivistes qui veulent que les champs environnants retournent à la friche et à la forêt, sans paysans, sans chasseurs... Post-moderne, la zad compte aussi réparties dans le bocage des zones sans viande, sans tabac, sans chien, sans mec... Il semble peu probable que ces lieux essentiellement positionnés sur le rejet de toute norme étatique (propriété privée, enregistrement administratif, taxes,...) acceptent ce qui semble se profiler: un donnant-donnant entre le droit de rester et un enregistrement comme « résident-e ». À moins que la détermination de départ pour normaliser la zone - et une population nomade mobile - s'érousse face à une inertie collective, et qu'après plusieurs mois d'oubli progressif dans les médias, la préfecture laisse pousser les cabanes (à Nantes, on dénombre environ 2000 personnes en habitat illégal ; pourquoi la zad serait-elle plus contrôlée que la métropole?), encore faudra-t-il laisser les routes disponibles... Les prochains mois vont obliger les occupant-e-s à se serrer les coudes et à jouer l'esquive si possible face aux manoeuvres prévisibles de l'état qui voudra reprendre le contrôle.

La ZAD représente une force collective de 2 à 300 personnes avec beaucoup de différences internes mais aussi des solidarités extérieures autour de thèmes développés sur place: autres modèles d'agriculture, de constructions, d'échanges et de solidarité, basés sur la recherche d'autonomie et le

fonctionnement le plus horizontal possible. La ZAD est comme une chambre d'écho et de rencontre des résistances et luttes émancipatrices (le projet d'ambazada lancé l'été dernier essaie d'avancer en ce sens, en construisant un grand lieu au coeur de la ZAD, dédié à un internationalisme innovant). L'état tentera sûrement dans les prochains mois de la diviser et de rogner tous les aspects libertaires collectifs de cet espace au nom du retour de l'état de droit. Le rassemblement du 10 février sur la ZAD indiquera où se situent les solidarités et la mobilisation, maintenant que le projet est abandonné. Le 10 février est donc un premier pas pour construire le rapport de forces nécessaire pour rebondir. Une délicate période s'ouvre donc avec des perspectives difficiles à évaluer, qui dépendront aussi de la situation plus globale des résistances et conflits sociaux.

Pays de Retz, le 27/01/18.





# Jean-Pierre, cette victoire est aussi la tienne...

RETOUR SUR LA VICTOIRE ENTHOUSIASMANTE DU MOUVEMENT CONTRE L'AÉROPORT VUE PAR UN ANCIEN MEMBRE DU COLLECTIF NOTRE-DAME-DES-LANDE PARIS. L'OCCASION D'UN BRIN DE NOSTALGIE ET DE JOIE À PROPOS DE CETTE FORMIDABLE AVENTURE.



La Transfu, la cabane construite par les membres du collectif NDDL Paris

## UN ÉCLAIR DANS UNE PÉRIODE POURRIE :

Lorsque Hollande arrive au pouvoir, on sent que ça va être long. Les luttes sont au point mort depuis déjà deux ans et ne sont pas prêtes de reprendre tant une grande partie du mouvement social croit encore aux promesses de « la gauche gouvernementale ». La rentrée sociale n'en est pas une et chacun essaie de combler le vide par un militantisme du quotidien qui n'a pas trop de sens et qui peine à faire le lien avec des gens... On avait bien entendu parler de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes à ce moment-là. Tout le monde était évidemment sympathisant de cette lutte, nous étions nombreux à être déjà allés sur la « zone à défendre », à une époque où le terme « zadiste » n'existait pas encore. Mais à titre personnel, je n'imaginai pas le rapport de force encore très faible (la plus grosse manif du mouvement en mars 2012 avait regroupé environ 10 000 personnes) pouvoir renverser le monstre Vinci. Et les quelques personnes qui occupaient la zone ne pesaient pas lourd... Alors quand Valls et Ayrault ont lancé leurs flics et leurs gendarmes sur la ZAD en novembre 2012, bah on s'est dit qu'on allait vers une énième défaite. Mon pessimisme me perdra... On a donc fait les premières réunions au CICP à l'initiative d'individus bien connus pour leur engagement libertaire et écologiste... et en premier lieu le regretté Jean-Pierre Petit, présent aux premières heures de cette mobilisation. Et là c'est la surprise : on est une centaine au CICP. Grosse

énergie mais aussi gros bordel : la cohabitation entre les membres des Verts, les altermondialistes professionnels, les autonomes pur jus et les hippies amoureux de Gaïa est assez compliquée. C'est une vraie galère, on tente toutes les formes d'organisations, ça marche pas trop. Nous on organise des bus pour aller à la grosse manif de réoccupation prévue le 17 novembre 2012. On sent qu'il y a de l'envie mais on patine. Et puis on fait des rencontres. Ce genre de grosses AG, où aller boire un coup à la fin est presque aussi productif que les laborieux tours de parole à 70. Parce que la plupart du temps les AGs du début c'était « bon on n'a pas trouvé de consensus sur ce point, donc on en rediscute la semaine prochaine ». L'enfer pour tout bon militant marxiste léniniste mais tellement jouissant pour les gens qui venaient de se politiser !

## LE TRANSFO

Assez vite, on voit que le CICP ce n'est vraiment pas adapté, on demande donc à aller au Transfo, un gros lieu occupé à Bagnolet. On arrive donc là-bas et l'ambiance change petit à petit. On revient tous de la manif de réoccupation qui a connu un succès inespéré puisqu'une foule de 40 000 personnes s'est entassée dans la boue de la zad. On a un cœur gros comme ça, on se sent très solidaires et sur le collectif parisien ça se ressent. Au Transfo il caille, c'est l'hiver. On est tous en doudoune à prendre plein de décisions dans la salle du premier étage, ça prend

forme, on est vraiment un collectif. On appelle à des manifestations, on organise le départ pour l'événement « sème ta zad ». On se paye vraiment des barres à organiser des convoitages, les initiatives fusent de partout. Un coup y'en a qui veulent organiser des campagnes d'affichages dans le métro parisien, ils se mettent au boulot à un groupe d'une quinzaine et font ça. C'est mortel. On est tous trop contents. Et là il y a une idée géniale et complètement folle qui émerge : si on construisait une cabane en pièce détachée au transfo, on la redémonte, et ensuite on la remonte sur la ZAD. Bon au début j'ai pris les gens qui ont proposé ça pour des tarés (mais des gentils tarés), et puis quand j'ai vu les tonnes de matos qui arrivaient, les pleins de gens qui passaient des après midi entières dedans, le nombre de gens qui ont vissé, cloué, coupé, bah j'ai halluciné. J'ai halluciné mais j'y ai cru. Mais quelle énergie ! Et quelle transmission. Merci à L. entre autres, qui aura passé des mois à expliquer à des gens pas du tout bricoleurs comment utiliser à bon escient une palette... Et donc quelques fous sont allés monter la Transfu sur la ZAD. Incroyable. Une cabane avec étage, une beauté. Et d'autres pendant ce temps se réunissaient dans le Squat de la rue Florian dans le 20e pour former un atelier « auto-média ». On alimentait le blog du collectif, on écrivait des communiqués de presse, on trouvait vaguement des consensus pour écrire un tract qui sentait trop le consensus et les compromis... Bref on tâ-



tonnait mais avec toujours autant d'énergie.

On se rappelle aussi des foirages et de cette action complètement loupée chez François Pinault où Salma Hayek avait signé un PV (jolie dédicace) aux 13 copains, dont Jean Pierre, qui s'étaient fait chopper pour « intrusion dans une propriété privée ». Ça nous avait quand même bien fait marrer rétrospectivement même si on avait dû bien batailler judiciairement parlant (et ça avait payé !).

Et puis évidemment, on était dopé par la résistance sur le terrain : les flics arrivaient pas à expulser les gens de la ZAD, l'État avait été obligé de lâcher une « trêve ». Alors c'était la belle vie. Mais malheureusement ces moments de grâce ne peuvent pas durer éternellement. La trêve obtenue par le mouvement a réduit les activités du collectif Notre-Dame-des-Landes Paris. Après quelques mois, le collectif s'est plus ou moins mis en sommeil, on a perdu un peu d'énergie, des réunions ont toujours eu lieu mais avec intermitte, bref, l'euphorie du début est un peu retombée. Certains sont allés vers la zone de Bure, d'autres se sont carrément installés à la ZAD, beaucoup ont décidé d'arrêter de bouffer la pollution à Paris... Même si le collectif parisien a continué d'exister, je m'en suis aussi éloigné petit à petit, occupé par d'autres impératifs militants et d'autres envies. Mais par contre, on s'y est toujours retrouvé les jours de grande manif. Et on s'y retrouvera le 10 février !

#### JEAN-PIERRE...

Alors quand mercredi, l'État par l'intermédiaire de son ministre en chef a déclaré qu'on avait gagné, qu'une putain de chape de béton n'écrasera pas le bocage nantais j'ai chialé. Pour tous les moments qu'on a vécus j'ai chialé. Quand j'ai lu le communiqué commun du mouvement



Jean Pierre, devant le siège de Vinci en Novembre 2013

anti aéroport j'ai chialé. J'ai chialé parce que je me suis rappelé que moi l'anar, l'autonome, le casse couilles, le radical, je me suis retrouvé au coude à coude avec des militants d'Attac ou des amis de la terre, avec des gens avec qui je partageais ni le même imaginaire ni les mêmes aspirations avant cette lutte. Et en lisant le communiqué, j'ai vu qu'à la ZAD c'était pareil. Que des gens super différents avaient réussi à causer, à se mettre autour d'une table et à offrir un projet commun.

Alors quand j'ai pensé à vous Antoine, Pierre, Lucie, Judith, Audrey, Karim, Léa, Luc, Vincent, Thomas, Robin, Gilles, Alain, tous les gens qui venaient à toutes les AGs sans parler parce qu'il y avait trop de grandes gueules, tous les gens que je croisais sans connaître leur nom mais avec qui j'avais des discussions passionnantes, tous les gens avec qui j'ai tenu des banderoles, écrit des tracts, avec qui j'y ai cru, bah j'ai chialé comme un gosse. Tous les gens qui m'ont rappelé encore une fois qu'ensemble on est plus forts.

Et quand j'ai pensé à Jean-Pierre, j'ai doublement chialé. Jean-Pierre Petit, la pierre angulaire du collectif. Le mec qui était toujours là. Toujours présent, son éternel chapeau feutre vissé sur la tête. Jean-Pierre et toutes ses contradictions.

Jean-Pierre qui poussait des coups de gueule quand ça patinait, Jean-Pierre qui essayait toujours d'aller dans le consensus même quand il y avait des positions irréconciliables ! Jean-Pierre qui nous a quitté le 10 mai dernier. Jean-Pierre qui n'aura pas vu un monde sans cette enfoirée de machine à avions. Jean-Pierre auquel on a tous et toutes pensé quand on appris la nouvelle.

Cette victoire contre l'aéroport c'est donc celle des occupants, c'est celle des paysans qui ont refusé de revendre leur terre. Mais c'est aussi la notre, à tout ceux qui ont animé les comités locaux. C'est aussi la mienne. Et c'est aussi la tienne Jean-Pierre.

*M. ancien membre du collectif francilien*

## COURANT ALTERNATIF

**A besoin de nouveaux abonnés !**

**10 numéros + hors série : 30 euros**

**Pour les fauchés : 18 euros (gratuit pour les prisonniers)**

**chèque à l'ordre de « la Galère »**

**OCL égregore, BP 81213, 51058 Reims CEDEX**



# LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE AU REGARD DU CAPITALISME

*OURAGANS, INONDATIONS, SÈCHERESSES, INCENDIES... LE « CHANGEMENT » CLIMATIQUE DEVIENT UN PHÉNOMÈNE DIFFICILE À RÉFUTER. MAIS IL N'EN VA PAS DE MÊME POUR L'EXPLICATION QU'EN DONNE LE COURANT DE PENSÉE DOMINANT DANS LE MONDE, SELON LAQUELLE LA CATASTROPHE EN COURS DÉCOULERAIT DES « ACTIVITÉS HUMAINES » EN GÉNÉRAL. VOILÀ, CERTES, QUI ARRANGE BIEN PATRONAT ET GOUVERNANTS : LE SYSTÈME CAPITALISTE N'EST AINSI PAS CONTESTÉ. ON NE REMÉDIERA POURTANT À LA SITUATION PRÉSENTE QU'EN LE CIBLANT SUR LE TERRAIN ÉCOLOGIQUE AUSSI COMME ÉTANT LE PRINCIPAL OBSTACLE À UNE SOCIÉTÉ SANS EXPLOITATION.*

(1) 1. Un protocole a été signé, lors de cette COP3, par 84 États sur les 185 que comptait l'ONU. L'accord de Paris (conclu à la COP21 en 2015) a appelé ses signataires (174 pays et l'UE) à contenir la hausse de la température mondiale « bien en dessous » de 2 °C ; mais Trump a déjà annoncé que les États-Unis (le second émetteur de gaz à effet de serre après la Chine) sortiraient de cet accord, fin 2020.

(2) L'ouragan Harvey aurait ainsi coûté 180 milliards de dollars, soit autant que ses deux prédécesseurs les plus destructeurs enregistrés auparavant : Katrina (108 milliards de dollars) et Sandy (75 milliards de dollars).

Le « changement » du climat appartient désormais, et de façon croissante, aux sujets de conversation et articles de presse courants – on le rebaptise « dérèglement » quand on veut en parler plus franchement, « réchauffement » quand on veut être plus précis. Et les gaz à effet de serre y jouent un rôle important. En particulier le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) car, s'il constitue avec la vapeur d'eau et le méthane (issu de l'élevage, des rizières irriguées, de la consommation d'énergies fossiles et de la multiplication des déchets) un phénomène naturel qui régle la température terrestre, il représente aujourd'hui un danger pour l'écosystème de la Terre en raison de sa prolifération, due à la combustion de carburants fossiles dans les processus pétrochimiques et industriels, la production d'électricité, les transports, le chauffage, etc. D'autant qu'il reste présent dans l'atmosphère pendant deux siècles, et que la pollution des océans et la déforestation massive de la planète aggravent son action nocive. Au dire de certains scientifiques, il faudrait presque diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre pour rester en dessous de la quantité que la Terre est capable de recycler, alors qu'une baisse de 5 % a été proposée lors de la conférence de Kyoto en 1997 (1).

## LE CLIMAT EST MALMENÉ PAR... L'ESPÈCE HUMAINE ?

En septembre dernier, les îles de Barbuda, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont été ravagées par l'ouragan Irma. D'une magnitude exceptionnelle et accompagné de rafales de vent dépassant les 300 km/h, cet ouragan s'est ensuite dirigé vers la Floride pour y causer 72 morts. Dans le même temps se déroulaient d'autres catastrophes naturelles amplifiées par le réchauffement : feux de forêt d'une intensité inédite dans l'Ouest canadien ; coulées de boue plus meurtrières que jamais en Afrique occidentale, en partie causées par des pluies torrentielles ; mousson historique en Asie du Sud ayant, selon les chiffres des Nations unies, affecté 41 millions de personnes, avec près de 1 400 morts et

plusieurs centaines de milliers de sans-abri ; quelques semaines auparavant, un tiers du Bangladesh était sous l'eau... Selon le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, associé à l'Université catholique de Louvain, le nombre de catastrophes naturelles survenues dans le monde entre 2005 et 2014 a été multiplié par quatre, comparé à la décennie 1970-1979.

Le rapport Lancet Countdown, réalisé en 2017 par 24 institutions et organisations intergouvernementales (dont l'OMS, la Banque mondiale et plusieurs universités) et The Lancet, recense les blessures et morts découlant des événements météorologiques extrêmes, les pénuries, les maladies transmises par des moustiques, les risques sécuritaires, les migrations dues à des sécheresses répétées ou à la montée du niveau des océans... Il met l'accent sur le fait que sont touchées en premier lieu (par la perte de leur travail, la sous-nutrition, etc.) les communautés les plus vulnérables et les moins responsables du dérèglement climatique. Et il pointe une pollution de l'air croissante : l'exposition de la population mondiale aux particules fines (poussières en suspension issues surtout d'une combustion incomplète du bois, du charbon et du fuel) a augmenté de 11,2 % depuis 1990. En 2015, cette pollution aurait été à l'origine de 803 000 morts « prématurées et évitables » dans 21 pays d'Asie.

De plus, des précipitations aussi énormes que celles de l'ouragan Harvey, en août dernier, qui avaient paraît-il une probabilité de se produire au Texas une fois tous les cent ans en 1990, pourraient survenir tous les cinq ans à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Le nombre total de cyclones formés en moyenne chaque année dans le monde ne devrait pas évoluer, nous dit-on, mais les plus puissants se banaliser. En rapportant ces catastrophes toujours plus destructrices et en soulignant les records battus, les médias font bien sûr souvent ressortir leur lien avec le réchauffement de la planète et leurs conséquences financières énormes (2) – avec force graphiques et surtout photos qui font vendre –, tandis que les responsables politiques affirment leur com-

passion devant la souffrance des victimes. Mais, quand de tels événements surviennent dans l'Hexagone, les uns comme les autres cherchent aussi à rassurer en les réduisant à des phénomènes naturels qui pouvaient arriver « de toute façon ». Et ils évitent en général de s'engager dans une confrontation idéologique sur la combustion des ressources fossiles, qui est pourtant à leur origine. Pas question de mettre sur la sellette la politique énergétique menée au niveau mondial par les tenants du capitalisme et ses incidences aux niveaux social, économique, technologique, environnemental ou sanitaire. Néanmoins, face aux nombreuses controverses déclenchées par le réchauffement climatique – sur son existence, son ampleur, ses causes ou ses conséquences –, un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé, en 1988, par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, avec pour mission de procéder à un examen critique de la littérature scientifique mondiale publiée. Les rapports qu'il rend tous les cinq ans environ sont largement relayés par la presse vers l'opinion publique, comme un bon moyen d'affirmer que les responsables politiques prennent la situation au sérieux. Hormis Trump : devant la vague de froid qui a frappé les États-Unis fin décembre 2017, il a déclaré dans un de ses fameux Tweet que cela démontrait l'inexistence du réchauffement climatique.

N'en déplaise aux « climato-sceptiques », le changement « anormal » (autrement dit, plus important qu'auparavant) du climat semble indéniable, même si les scientifiques peinent à le démontrer. Il se traduit par une gigantesque accumulation d'ouragans et de sécheresses, de fonte des glaces et de montée des eaux, d'inondations et de tempêtes, d'extinction d'espèces et de canicules, de mort-e-s et de réfugié-e-s. Mais ce dérèglement n'est pas dû à n'importe quelle activité humaine : son facteur déterminant est l'augmentation dans l'atmosphère terrestre de la concentration en CO<sub>2</sub> provenant de l'in-



dustrialisation, depuis 1750 – avec pour conséquence principale une hausse annuelle de température mesurée à environ 1 °C de plus par rapport à la période préindustrielle. Depuis 2014, chaque nouvelle année écoulée a été la plus chaude de l'histoire moderne. C'est pourquoi il faut dénoncer avec force les discours clouant au pilori l'espèce humaine dans son ensemble.

Parmi ceux qui les tiennent, on trouve des ONG et des sites environnementaux. Par exemple ClimateChallenge (3), qui préconise avant tout, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de « jouer sur le mode de vie (...) en ayant recours à des sources d'énergies renouvelables et performantes sur le plan énergétique », en intervenant dans trois domaines : « ce que nous mangeons, comment nous nous déplaçons et comment nous nous logeons », et enfin en étant des « citoyens actifs » par le biais d'Internet – par la signature de « pétitions en ligne pour influencer les entreprises et le monde politique, pour mettre sur pied ou soutenir des actions ou encore pour exprimer leur indignation à propos de tel ou tel problème ». Un peu léger, comme remède !

Nous ne pouvons abonder dans le sens d'une culpabilisation collective car, si l'ère dans laquelle nous vivons a été baptisée « anthropocène » (de anthropos, « espèce humaine ») par le Prix Nobel de chimie Paul Krutzen en 1995, au prétexte que depuis l'industrialisation notre espèce serait devenue la force écologique majeure, il conviendrait plutôt de l'appeler « capitalocène », le dérèglement climatique résultant avant tout des dynamiques du capitalisme.

C'est ce que des historiens marxistes – tels que Jason Moore, Andreas Malm ou Daniel Cunha – s'emploient avec raison à mettre en relief dans leurs publications, commentées par Armel Campagne dans son ouvrage *Le Capitalocène : Aux racines historiques du dérèglement climatique* (4) que résume la partie historique de cet article (ci-après).

#### A L'ORIGINE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : UN PAYS ET DES CLASSES SOCIALES BIEN PRÉCIS

L'actuelle crise climatique est évidemment une conséquence des modes de vie consuméristes, donc énergivores, mais les émissions de CO<sub>2</sub> du XIXe siècle jusqu'aux années 1980 proviennent en premier lieu des machines-vapeur apparues en Angleterre. Et, si leur utilisation a entraîné une augmentation globale de consommation de charbon, la décision d'y recourir

a été arrêtée par certaines classes sociales. Qui plus est, loin d'avoir été prise pour le bien de l'espèce humaine dans son ensemble, cette décision visait avant tout à accroître les bénéfices des capitalistes britanniques et de leur Empire colonial – au détriment d'une bonne partie de l'humanité, des ouvrier-ère-s anglais aux colonisé-e-s de cet Empire.

Au début du XXIe siècle, 7 % des plus riches produisent 50 % des émissions de CO<sub>2</sub>, pendant que 45 % des plus pauvres en produisent 7 % ; quelques pays capitalistes « avancés » sont responsables de 72,7 % des émissions de CO<sub>2</sub> depuis 1850 – alors que 2,6 milliards d'humains (plus d'un tiers de l'espèce humaine) ne recourent presque pas à l'énergie fossile. Le dérèglement climatique procède en fait d'un basculement historique vers de nouveaux rapports de production, liés à cette énergie, qui a eu lieu d'abord et surtout au Royaume-Uni. En 1850, cet Etat était encore responsable de plus de 60 % des émissions globales de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion d'énergies fossiles.

Son invasion par les troupes de Guillaume le Conquérant, en 1066, y avait donné naissance à un système féodal assez unique par lequel les landlords tenaient leurs propriétés du roi et non des souverains féodaux. A partir du milieu du XIVe, ces seigneurs-propriétaires ont renforcé leur droit de propriété par une série d'enclosures (privatisation des terrains communaux), afin de produire de la laine pour l'exporter dans les Flandres. Au XVIe, une seconde vague d'enclosures a cette fois servi à fournir des produits agricoles destinés au marché de Londres, en forte expansion avec l'afflux de victimes des enclosures.

Des rapports capitalistes se sont peu à peu tissés entre un propriétaire qui louait ses terres à un fermier pour une rente déterminée en fonction du marché des baux, lequel fermier employait des ouvriers agricoles pour un salaire déterminé par le marché du travail. En 1640, l'établissement du droit de propriété moderne a permis aux landlords de chasser leurs paysan-ne-s en cas de manquement à leurs exigences en termes de rentes. Ces expulsé-e-s sont devenus des ouvriers agricoles au service du capitalisme agraire, des artisans au service du capitalisme marchand ou des vagabonds contraints au travail forcé, et bientôt des prolétaires de l'industrie naissante.

Mais les tensions se sont exacerbées entre, d'une part, la monarchie de Charles Ier, aux prétentions absolutistes et qui protégeait l'économie précapitaliste (avec ses corporations, privilèges et monopoles, ses lois limitant les enclosures, et la

(3) Site belge « issu de la collaboration du WWF, de Studio Globo, de la Haute Ecole Erasme de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel avec le soutien financier du Service fédéral de la santé, de la sécurité de la chaîne alimentaire et environnement ».

(4) Publié aux éditions Divergences en 2017.



Inondations en Floride après l'ouragan Irma, août 2017.



## Ecologie

(5) De là l'absence d'engouement des industriels, à l'époque, pour la machine inventée par James Watt en 1784 : elle n'était commercialisée qu'à 12 exemplaires en 1790, et à 289 en 1800, alors qu'au même moment environ 1 000 fabriques du secteur textile fonctionnaient grâce aux machines hydrauliques.

noblesse militaire des barons et des pairs vivant encore pour l'essentiel des rentes féodales et des largesses du roi) ; d'autre part, des gentilshommes anoblis grâce à leur fortune monétaire provenant d'une production destinée au marché londonien, qui formaient la gentry et étaient alliés aux marchands libre-échangistes exclus des monopoles royaux.

La guerre civile a abouti à la victoire du second camp, mais aussi à un début de révolution sociale réprimée par Cromwell. Sa République autoritaire (1649-1660) a toutefois été jugée trop radicale par l'aristocratie capitaliste, qui s'en est débarrassée en favorisant une restauration monarchique avec Charles II, contre la confirmation du nouvel ordre agraire. Au cours des décennies suivantes, elle a pu s'attaquer aux privilèges, aux corporations et au système d'apprentissage, obtenir l'abolition des douanes intérieures, la dérégulation des marchés traditionnels, et la transformation des terres féodales (formellement dépendantes du roi) en des propriétés privées garanties par un système de codification impersonnel.

A partir de 1688, divers facteurs ont permis à l'Angleterre de s'affirmer sur le plan militaire et commercial au niveau mondial : l'essor de son capitalisme favorisé par une révolution financière, l'élargissement (avec l'annexion de l'Écosse en 1707) de ce qui était devenu un marché national, des exportations croissantes, une expansion coloniale, une nouvelle vague d'enclosures (et donc de nouveaux prolétaires-consommateurs), une amélioration des techniques agricoles, une féroce répression des atteintes à la propriété privée et une pression fiscale croissante sur les classes populaires.

Au XVIIIe, les "gentlemen capitalists" qui mêlaient aristocrates, banquiers et commerçants ont accumulé du capital grâce au commerce transatlantique. Les profits tirés du trafic des esclaves et des colonies représentaient 40 % de l'investissement commercial et industriel des années 1750-1820 qui a servi à l'industrialisation du Royaume-Uni. Ses capitalistes ont alors été capables de se relever de l'indépendance des États-Unis (1776) en inondant ceux-ci de marchandises industrielles, et surtout ils ont réussi à sortir victorieux des guerres napoléoniennes (Waterloo, 1815).

### LA PRÉFÉRENCE DONNÉE AU CHARBON SUR L'EAU, ET À LA MACHINE PLUTÔT QU'À L'HUMAIN

Parallèlement, l'industrialisation fossile avait été préparée par une production croissante de charbon, à partir du milieu du XVIe. De 1566 à 1716, le volume de charbon produit en Angleterre a été multiplié par dix. Dès 1640, elle en four-

nissait trois fois plus que le reste de l'Europe, et, au début du XVIIIe, plusieurs fois l'équivalent des autres productions dans le monde. Un édit de 1566 avait fait de ce minerai une ressource appropriable, tandis que de nombreuses propriétés comportant des gisements houillers (et qui avaient été confisquées aux monastères lors de la Réforme protestante) étaient mises en vente. Cette extraction minière importante, et très lucrative, a été l'objet d'une concurrence féroce entre producteurs de charbon et a entraîné une crise de surproduction, vers la fin du XVIIe. Elle a aussi débouché sur un clôturage massif de terrains miniers qui a suscité de fortes oppositions chez les paysans, un sabotage des recherches et de l'exploitation, etc. Mais cette résistance a été écrasée par un durcissement législatif du droit de propriété minier, qui a engendré une déposition massive des paysans et leur exode vers des villes chauffées... au charbon.

Sa production en hausse a cependant permis d'assurer le chauffage de villes en pleine explosion démographique ; et la compulsion de croissance du capitalisme agraire, entraînant une diminution des prix agricoles, a contribué à augmenter la part de leurs ressources que les classes populaires consacraient à l'achat du charbon. Mais le charbon a également servi de substitut au charbon de bois, en voie de raréfaction, dans les nombreux secteurs économiques qui l'utilisaient.

Des analyses inspirées de Malthus et de Ricardo attribuent l'essor de l'énergie fossile à l'impossibilité de poursuivre avec l'énergie hydraulique. Face à la pression démographique, l'insuffisance des ressources en terres arables et en forêts aurait entraîné une hausse des coûts de production, donc une stagnation économique engendrant une pauvreté massive, à laquelle l'espèce humaine aurait répondu avec succès, au XVIIIe siècle, par un recours à l'économie fossile.

En réalité, au début du XIXe en Angleterre, l'industrie (notamment textile) privilégiait encore l'énergie hydraulique pour son alimentation, car c'est un flux infini et sans coût d'extraction, contrairement au charbon, qui est demeuré assez cher jusqu'en 1870 (5). De plus, entre 1800 et 1870, les populations britanniques ont augmenté de près de 150 %, et la production de charbon (très peu exportée) de 720 %. L'adoption massive des machines-vapeur – et le dérèglement climatique qui en a découlé – ne provient donc pas d'une pression démographique. Et pas davantage de leur supériorité technologique sur les machines hydrauliques : c'est la transformation des rapports sociaux de production qui a entraîné un changement de technologie, et non l'inverse.

Le développement massif des ma-

chines-vapeur s'est inscrit dans une société déjà capitaliste et industrielle, en raison des avantages que présentaient de telles machines pour le capitalisme. En particulier, leur possible localisation urbaine, qui facilitait la concentration de la production et l'accès à une main-d'œuvre abondante. Les capitalistes recherchaient des solutions techniques aux problèmes posés par l'exploitation des mines de charbon (comme le pompage de l'eau se trouvant à l'intérieur), et des entrepreneurs étaient disposés à résoudre ces problèmes sous forme d'inventions brevetées. La machine-vapeur est aussi une réponse technoscientifique aux besoins du capitalisme houiller et du capitalisme industriel : elle est une étape centrale dans l'histoire du « capitalocène ».

La dérégulation du marché du travail, l'afflux continu de ruraux venant former un prolétariat urbain, la capacité de l'agriculture de nourrir cette population à un faible prix ont, entre autres, contribué au développement des manufactures en ville. La révolution industrielle de 1770-1824 a été avant tout une restructuration du procès de travail en leur sein. Et elle a été encouragée par un Etat qui voyait là une solution aux problèmes générés par la hausse croissante des victimes du capitalisme agraire. Les machines ont ainsi assuré la subordination « mécanique » des travailleurs au capital et le remplacement de leur savoir-faire, qui allait de pair avec leur maîtrise du procès de travail, par un « savoir-faire » industriel. Le système des fabriques a joué au sein du secteur manufacturier le même rôle que les enclosures dans l'agriculture. L'agriculture capitaliste a d'ailleurs servi de modèle à la rationalisation capitaliste des manufactures existant déjà.

L'industrialisation capitaliste a ainsi entraîné l'élimination progressive des corporations, des coutumes, des fabriques traditionnelles et de l'artisanat, tandis que le procès de production se concentrait dans un même lieu fermé, disciplinaire, sous contrôle du capital.

### UNE POLITIQUE IMPÉRIALISTE ET COLONIALISTE HUMAINE

La révolution industrielle chimique qui a facilité le développement de la production textile a entraîné de nombreuses pollutions en Grande-Bretagne ; mais au XIXe siècle, après une intervention militaire de la Royal Navy en Sicile, elle a aussi tué là des milliers d'enfants en les forçant à travailler dans des mines où ils inhalaient le soufre qu'elle voulait se procurer.

En dehors du coton que lui fournissait le sud esclavagiste des États-Unis pour son industrie textile, ses colonies lui ont offert non seulement d'autres matières



premières mais aussi des travailleur-se-s à bon marché (comme les coolies chinois). En « échange », elle leur a apporté des chemins de fer et des bateaux à vapeur fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

A partir de 1825, la Compagnie britannique des Indes orientales a établi grâce à ses bateaux une présence coloniale au bord des cours d'eau indiens ; elle a pu dépêcher rapidement des troupes en cas d'insoumission, et convoquer de façon assez sûre l'argent extorqué aux paysans. Enfin, les bateaux à vapeur ont ouvert au commerce britannique une pléthore de marchés intérieurs – ce qui a permis aux capitalistes anglais de vendre des produits manufacturiers à des millions d'Indiens, au détriment de l'artisanat local. Pour alimenter sa flotte, la Compagnie a développé l'extraction de charbon à une échelle industrielle ; et comme la révolte des Cipayes, en 1857, a eu pour conséquence l'extension du réseau de chemin de fer, décidée afin de renforcer l'emprise territoriale du colonialisme britannique, l'extraction houillère a été multipliée par vingt entre 1825 et 1860.

Le capitalisme fossile a de ce fait été imposé par le Royaume-Uni aux populations de l'Inde (et la France a agi de même en Indochine). Ces populations utilisaient du charbon, mais dans des quantités infimes, et elles ne voulaient pas être asservies à sa production à une échelle industrielle. Les capitalistes se sont donc arrangés pour devenir seigneurs des alentours des mines, et ont forcé les populations à y travailler sous peine d'être expulsées de leurs habitations. Des lois les ont contraintes à une quasi-servilité durant au moins un an ; et le CO<sub>2</sub>, sous forme d'acide carbonique, a provoqué dès cette époque des ravages parmi les mineurs.

#### ET LA LUTTE DES CLASSES

La dynamique de l'industrialisation a fait décoller le capitalisme fossile dans le textile en 1825-1850, alors qu'il y avait une crise de surproduction due à une demande insuffisante et à des surcapacités industrielles résultant d'une accumulation rapide et d'un crédit accessible. Cette crise, qui a duré jusqu'en 1841-1842, a abaissé durablement les taux de profit. Les capitalistes ont donc cherché des moyens de les restaurer rapidement, en particulier par une diminution des coûts salariaux. Par ailleurs, grèves et luttes salariales ont déferlé à partir de 1824 – année où ont été abrogées les Combinations laws de 1799, qui interdisaient toute grève et toute forme d'association des travailleurs. Il y avait donc là un contexte très spécifique qui a eu pour conséquence l'adoption de machines « automatiques » dans l'industrie du filage et du

tissage, au tournant des années 1820-1830.

Ces machines ont permis aux patrons de calmer l'agitation des fileurs : alors que leur travail qualifié les rendait jusqu'alors difficiles à remplacer, et qu'ils avaient arraché de haute lutte des augmentations de salaire depuis 1825, les patrons ont pu restaurer leurs profits en supprimant ces augmentations grâce au métier automatique. Ils se sont débarrassés d'une partie de leur main-d'œuvre qualifiée et ont recruté davantage de non-qualifié-e-s (femmes, enfants), donc moins bien payé-e-s. Ainsi, les machines « automatiques » ont été un élément central dans l'émergence de la « grande industrie » qui a transformé des ouvriers qualifiés en appendices du capital. Elles ont assuré aux industriels un personnel discipliné, facile à réprimer, et une baisse tendancielle du prix de la force de travail. Enfin, avec ces usines urbaines, les coûts de transport des marchandises produites et le nombre d'intermédiaires ont été réduits, tandis que les banques (donc le crédit), les Bourses (donc les investisseurs) et l'innovation (donc les nouvelles machines) se concentraient en ville.

En théorie, les machines auraient pu être alimentées par de l'énergie hydraulique, avec un système de canaux, d'aqueducs et de digues, un ensemble d'écluses et de réservoirs pour capter le trop-plein... Si tel avait été le cas, la planète ne serait sans doute pas confrontée à la masse des émissions de gaz à effet de serre qu'elle subit actuellement. Mais l'hydraulique ne convenait guère aux mutations du capitalisme industriel, car il aurait fallu un acte législatif pour obtenir l'autorisation de construire un tel système, ce qui impliquait une procédure longue et complexe, et des oppositions étaient à prévoir, l'eau étant un bien commun peu aisément appropriable. En revanche, l'énergie fossile se

prêtait à un tel fonctionnement puisqu'elle était utilisable de manière privative.

De plus, les industries textiles fonctionnant avec des machines hydrauliques au sein de campagnes dépeuplées et plus ou moins excentrées posaient des problèmes de recrutement. Il y avait dans la main-d'œuvre paysanne un turnover important, et le recours à des orphelin-e-s conduits là de force n'y remédiait pas : ils cherchaient souvent à s'enfuir, faute de primes incitatives et du fait d'amendes, de menaces de licenciement et de pressions sur leurs familles. Employer des salarié-e-s impliquait de leur offrir des conditions avantageuses – des primes, un cottage gratuit ou loué pour une somme modique... voire un village avec chapelle et rues. Autant d'investissement conséquents en capital fixe improductif qui n'étaient pas nécessaires avec des fabriques urbaines.

Enfin, si les industries rurales offraient en apparence une sécurité contre les revendications du mouvement ouvrier (par leur éloignement des cités politiquement actives, les relations de type paternaliste et empreintes d'une certaine référence envers le patron...), une lutte intense s'y développa, provoquant une augmentation de leurs coûts qui finit par faire chuter le taux de profit. Or les capitalistes ne pouvaient licencier tout leur personnel et réembaucher, comme dans les centres urbains, car ils ne disposaient pas localement d'une armée de réserve. La main-d'œuvre des villes, à l'inverse, n'avait souvent connu qu'un travail salarié dans l'industrie et, confrontée à une forte concurrence, n'était pas en mesure de refuser les machines « automatiques ».

La machine-vapeur de James Watt, qui fut célébrée dès 1824, a constitué un véritable projet de classe : bien qu'elle soit présentée dans l'idéologie capitaliste de



Sécheresse record en Californie, 2017.



### L'ESSOR TARDIF DU CAPITALISME FOSSILE EN FRANCE

*L'intensification des échanges constatée en France au XVIIIe n'a pas obéi à une logique capitaliste. L'Ancien Régime était un espace hétérogène, fait de centaines de zones commerciales, jalonné de péages et de droits de douane intérieurs, de monopoles liés aux corporations. De plus, dans ces zones, l'espace d'achat et de vente de marchandises était soumis à des réglementations administratives, avec un échange par nature asymétrique qui reflétait des rapports de pouvoir et non des logiques du marché. Les marchandises n'étaient pas universelles et substituables mais se divisaient, selon un ordre hiérarchisé extra-économique, en biens « nobles » et biens « vils », avec des prix de référence et des acheteurs conformes à cet ordre, d'ailleurs certifié par des authentications monarchiques ou corpora-*

*tives.*

*L'agriculture du bassin parisien était une production de grain vendue à un « juste prix » que fixaient des autorités de police (ou des foules mécontentes, en cas de crise de subsistances), peu concurrentielle étant donné l'impérieuse nécessité politique de ravitailler Paris, et enfin soumise à d'importants droits de douane intérieurs.*

*Il n'y avait pas de production de charbon, la structure centrale du capitalisme fossile. La finance, loin d'être capitaliste, avait comme principale activité de prêter au roi ou aux aristocrates de manière improductive. Les travailleurs et travailleuses ne dépendaient pas totalement de la vente de leur force de travail pour leur reproduction. Et il n'existait pas un marché du travail à proprement parler, mais*

*plutôt divers marchés de l'emploi résultant de la fragmentation géographique et de la survivance de traditions corporatives médiévales. Le salaire n'était pas encore un revenu devant assurer l'intégralité de l'entretien des travailleurs car il subsistait des rétributions non nétaires.*

*Enfin on ne voyait pas poindre l'Etat capitaliste moderne, bureaucratique. La monarchie était une forme de pouvoir plus centralisée qu'aparavant, mais son absolutisme relevait davantage d'une prétention que d'une réalité : les rébellions des souverainetés féodales ont persisté en France jusqu'en 1789 alors qu'elles avaient disparu en Angleterre.*

*Le capitalisme industriel français stricto sensu n'a ainsi émergé qu'à partir de 1850-1860.*

(6) Le capitalisme fossile a eu un décollage tardif dans ce pays étant donné ses ressources abondantes, peu chères et sûres en eau, qui l'ont incité à privilégier l'hydraulique jusqu'en 1865.

(7) L'objectif, fixé par la loi de transition énergétique de 2015, de 23 % d'énergies renouvelables en France d'ici à 2020 ne sera pas tenu (elle est actuellement à environ 16 %, contre 53 % pour la Suède). Les émissions mondiales de pétrole, gaz et charbon, qui paraissaient se stabiliser entre 2014 et 2016, ont réaugmenté (de 2 %) – pour l'essentiel à cause de la Chine.

l'époque comme un miracle au service de l'humanité, elle répondait parfaitement aux idéaux capitalistes – propriété privée, science, industrie, progrès des forces productives, accumulation capitaliste et liberté du capital – et exerçait une forme de domination matérielle au sein du processus productif en reconduisant de manière optimale les rapports d'exploitation et de domination de classe. Associée aux vertus de l'automatisation, à une toute-puissance énergétique, une maîtrise individuelle de l'énergie et une mobilité spatiale, donc idéologiquement adéquate au capitalisme, elle symbolisait le travailleur-esclave docile et une avancée vers le fantôme suprême des patrons : un procès productif de marchandises et de survaleur... sans travailleurs.

Les travailleurs, eux, ne considéraient pas ces machines comme neutres et progressistes, mais plutôt comme dégradantes et despotiques. C'est pourquoi ils en brisèrent en 1791 et en 1826. En 1827, une loi votée par un Parlement composé de nombreux industriels punit de mort tout acte de sabotage des mines de charbon et des machines-vapeur, mais ces dernières restèrent au cœur d'importants épisodes de la lutte des classes anglaise.

La grève générale de 1842, première dans l'histoire du capitalisme, consista notamment en des actes de sabotage de rondelles fusibles et de machines-vapeur elles-mêmes. Une démonstration de force militaire et une sauvage répression y mirent fin. Pourtant la machine-vapeur continua d'être dénoncée comme responsable de salaires de famine, d'un travail d'esclave, du chômage de travailleurs qualifiés, du meurtre annuel de milliers de gamins... et de pollution environnementale au profit d'une steamocracy ou smokeocracy (« vapeur-

cratie » ou « fuméeocratie »). La métaphore du Moloch et de l'enfer souvent utilisée à son sujet découlait du fait qu'elle produisait une chaleur terrible qui rendait insupportable la température au sein des fabriques, provoquait des pluies acides et des nuages toxiques, et créait de nombreux problèmes de santé.

Loin d'être un bienfait pour l'espèce humaine, le capitalisme fossile a ainsi été synonyme pour la classe ouvrière de chaleur infernale, d'inhalations toxiques de CO2 et de multiples accidents. On lui doit l'envolée des émissions de gaz à effet de serre entre 1830 et 1840 – cette année-là, l'Angleterre a rejeté près de 35 millions de tonnes de CO2, contre 5 millions pour les Etats-Unis (6) et la France (voir l'encadré).

#### ALORS, SI ON SORTAIT DU « CAPITALOGÈNE » ?

De nos jours, une grande partie des secteurs de production capitaliste dépendent de l'énergie fossile (industries pétrolière, gazière, pétrochimique, phytosanitaire, militaire, agricole, etc.). Il est crédible que le capitalisme accepte une légère orientation vers les énergies renouvelables, si celles-ci s'avèrent moins chères et surtout plus profitables. En revanche, il n'est guère concevable qu'on le voie abandonner de bon gré l'énergie fossile avant que ses conséquences climatiques soient devenues aussi irréversibles qu'incontrôlables.

Et ce, parce qu'il existe encore d'importantes réserves de charbon (150 ans), de gaz (60 ans) et même de pétrole (40 ans) au niveau actuel de production ; que leur rentabilité reste solide malgré une augmentation croissante des coûts ; qu'elles représentent de nos jours 80 % de l'énergie consommée, et pour un prix

abordable ; que les industries fonctionnant grâce à elles pèsent fortement, au sein du capital mondial (6 des 10 plus grosses entreprises et une vingtaine des 100 plus grosses leur appartiennent, en 2015)... Les infrastructures et les technologies fossiles se sont tellement développées, et le capitalisme en dépend tellement, que – si rien n'est fait pour qu'il en aille autrement – l'expansion des énergies renouvelables au cours du XXIe siècle s'effectuera sans doute sous la seule forme d'une addition énergétique (7), d'autant plus qu'elles demandent de nouveaux investissements. On constatera peut-être une diminution relative du fossile, mais une réelle transition énergétique paraît fort improbable tant que le patronat et les gouvernants ont les coudées franches.

En conclusion, même s'ils prétendent n'être pour rien dans le dérèglement climatique, ils en sont largement responsables par leurs choix économiques et politiques ; et si le capitalisme libéral est le principal moteur de ce dérèglement, les autres types de capitalisme, qu'ils soient d'Etat ou « vert », ne sont pas plus en mesure de sauver la planète. De même, l'énergie nucléaire « propre » que nous vante une propagande des plus mensongères ne constitue, bien sûr, en aucun cas une option de remplacement pour l'énergie fossile. Il est pourtant impossible de continuer à produire, consommer et polluer comme le font les sociétés dites « modernes », avec ce gaspillage aussi effarant qu'obscur, et à l'ombre de réacteurs toujours plus dangereux qui plus est. La seule solution réside donc bien dans la sortie urgente du capitalisme tout court et le choix d'une autre société !

**Vanina**



# QU'EST CE QUI EST TRÈS GROS, KAKI, TRÈS DANGEREUX ET QUI VIT PARTOUT EN FRANCE ?

RÉPONSE : LES CHASSEURS, LEURS SOCIÉTÉS DE CHASSE ET LEURS LOBBYS.

La chasse dite de « loisir » en France, c'est plus d'un million de pratiquants, armés, organisés, contrôlés par des associations, sociétés, fédérations (départementales, régionales, nationales) extrêmement hiérarchisées et autoritaires, disposant d'incroyables relais auprès des politiques de tous bords.

C'est aussi le seul secteur associatif (avec les pêcheurs) qui est autorisé à prélever directement et à bénéficier d'un impôt : celui du permis de chasse (en moyenne une rente annuelle de 1 million d'€ par département est ristournée par l'État). Le chasseur à bout de ressources peut aussi bénéficier d'une bonne part des réserves parlementaires des députés (où le lobby est très influent), des subventions des conseils régionaux, des conseils généraux et de certaines communes. Et cerise sur le gâteau des aides de la PAC (Politique Agricole Commune) ! En 2013-2014, 8144 € pour les chasseurs de la Loire et 24350 € pour ceux de la Drôme.

Les fédés de chasse sont aussi très souvent propriétaires de leurs locaux, de châteaux, de propriétés...

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si la pratique de la chasse (très coûteuse et peu populaire, malgré le blabla des chasseurs) ne baissait régulièrement : 1,1 million en 2016, 1,3 millions en 2014, 2 millions il y a 30 ans (1). Avec une population française en augmentation, les pertes sont sévères. Les dirigeants de la chasse y voient une réduction inadmissible de leur train de vie, de leur influence politique nationale et locale et de leur survie. Il s'y ajoute aussi le conflit (ouvert ou larvé) avec les Associations de Protection de la Nature (APN) qui ont l'audace de défendre le respect des lois et règlements : date des périodes de chasse autorisées et les espèces chassables.

## LES RÉGIONALES DE 2015, PREMIER « SHOOT TO KILL » RÉUSSI DU LOBBY

Grace à leur sainte alliance avec l'ultra-droite républicaine (LR), les chasseurs ont contribué à la victoire de celle-ci dans trois importantes Régions : Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour les chasseurs, le retour sur investissement a été immédiat : tir à vue sur les financements des APN et feu d'artifice pour les chasseurs. Les chasseurs revendiquent d'être les « vrais » protecteurs de la nature, pas des bobos des villes ou des

ayatollahs verts.

Dans les Hauts-de-France, Guy Harlé d'Ophove (2), président de la Fédération des chasseurs de l'Oise, prend la tête de la commission environnement de l'assemblée.

En ARA, 3 millions d'euros sur 3 ans ont été votés par l'équipe de Wauquiez pour les chasseurs. Éducation à l'environnement, gestion et protection de l'environnement, les Nemrods récupèrent tout ce qu'ils estiment leur être dû, au détriment des acteurs historiques de la protection dont les financements sont divisés par deux, voire totalement sabrés.

On pourrait croire qu'ils feraient semblant de s'occuper d'autre chose que de gibier, un peu de crapauds, ou de libellules, histoire de faire illusion. Et bien, non, pas de honte, voilà essentiellement à quoi servent les subventions : mieux connaître ce qui se tire, voilà quelques exemples en ARA tirés de leur « partenariat (3) » avec la Région. « Améliorer la connaissance de la bécasse des bois et de ses habitats pour mieux la gérer et la préserver » (moi, je serais elle, je me méfierais), « suivi du lièvre variable », « suivi du vanneau huppé », « évaluation de l'impact de la chasse sur l'état de conservation des populations de galliformes de montagne » (!!!), « suivi des Grands Prédateurs » (les concurrents potentiels)...

Avec quelques fleurons : « Sécurité à la chasse et prise en compte des autres usagers de la nature : déploiement de postes de tir surélevés ». On aurait pu penser, bêtement, comme cela est indiqué sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs, que la sécurité était le principal objet du permis de chasser ce qui permet de justifier son coût, pardon son coup. Et bien, super combo pour le monde de la chasse, on fait payer le tireur pour la sécurité, et la collectivité pour la sécurité, ça doit être ça le bien commun... On ne vous parle pas de l'éducation à l'environnement vue par la Fédération : « En relation avec les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique, ils (les élèves) apprennent à agir dans cette perspective : pédagogie active », c'est du beau transfert de vocabulaire, quand même, pas encore super maîtrisé, mais ça viendra, que font les syndicats ?

En ARA et ailleurs, leurs actions prétendent « d'intérêt général » concernent donc surtout leur intérêt particulier.

Cerise sur la Galinette centrée en ARA, ces moyens colossaux s'accompagnent de l'affichage public du lien Région/chas-

seurs, ce qui n'a jamais été le cas auparavant avec toutes les majorités de droite comme de gauche.

## CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE DE 2017 : ÇÀ FLINGUE À TOUS LES ÉTAGES

Durant la campagne, les chasseurs ont été extrêmement actifs et courtisés. Dopé par leurs succès aux Régionales, Willy Schraen « Le nouveau patron de la FNC n'a pas le choix... pour " faire gagner la maison chasse et empêcher que les écologistes ne mettent totalement les territoires sous cloche "... Les chasseurs veulent s'adosser à des partis de gouvernement et disposer de postes à responsabilités, bref, être aux affaires. Le vent leur est favorable et les politiques tendent volontiers l'oreille. La gauche et la droite ont compris que pour reconquérir le monde rural, qui leur préfère désormais le Front national, la carte chasse est à jouer.(4) » « Leur conquête est d'autant plus importante qu'ils sont de solides relais d'opinion dans les campagnes. Leur réseau repose sur 70 000 associations de chasse souvent seules, avec les clubs de sport, encore présentes dans les villages les plus reculés. " C'est la dernière organisation stalinienne du monde rural ", lance, provocateur, Thierry Coste, conseiller depuis 1994 de la FNC, qui le rémunère 200 000 euros par an. " Il suffit de presser un bouton pour mobiliser nos troupes ", se vante ce lobbyiste multicarte – armes, Fondation assistance aux animaux, gouvernements étrangers...(4) » On retrouvera le lobbyiste Thierry Coste un peu plus loin.

## QUAND LA MACRONIE 2.0 S'INTERFACE AVEC LE TRÈS VIEUX MONDE

Le libéral-autoritaire Macron, si bienveillant, si soucieux de l'état de la planète a très vite compris l'importance de courtiser les ennemis des bêtes.

Le 15 décembre, lors de leur séjour au château de Chambord qui lui a valu d'être traité (et ce ne sera jamais assez souvent) une nouvelle fois de « président des riches », Manu et Brigitte ont honoré de leur vertigineuse présence, à la nuit tombée, une cérémonie racontée avec satisfaction dans un communiqué de la FNC : « Pour la première fois depuis 40 ans un Président de la République a affirmé son intérêt pour les chasseurs et leurs représentants nationaux lors d'une chasse à Chambord.... C'est en forêt et

(1) Source : Chasse passion

(2) L'empartulé en question a été militant et élu FN dans les années 80. Rallié puis élu LR il vient de se signaler avec sa fédération des chasseurs de l'Oise (voir 22 v'la les perdreaux)

(3) Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs. Rapport n° 854. Assemblée Plénière du 22 septembre 2016 du Conseil Régional ARA

(4) La chasse décomplexée. Marie-Béatrice Baudet. Le Monde du 17 novembre 2016



## Ecologie

(5) Communiqué de la FNC du 19 décembre 2017

(6) L'histoire secrète d'un anniversaire au château de Chambord. Comment l'avocat des chasseurs est sorti du bois pour Macron. Claude-Marie Vadrot. Politisé le 22 décembre 2017

(7) En 1999, malgré les réticences de Dominique Voynet, alors ministre de l'Environnement de Lionel Jospin, il fut chargé d'une longue mission sur la chasse qui écarta la plupart des restrictions prévues pour limiter les actions des chasseurs... (C-M. Vadrot). Patriat ancien président de la Région Bourgogne, élu PS passé à LREM est le chef de leur groupe au Sénat.

(8)

<http://www.oise.gouv.fr/Actualites/Signature-de-la-convention-Chasseurs-vigilants-dans-l-Oise>

(9) Oise : 200 chasseurs assermentés vont épauler les forces de l'ordre. Charlotte Follana, Julien Barbare. Le Parisien du 7 janvier 2018

(10) Oise : 30 Millions d'Amis conteste devant la justice le dispositif "Chasseurs vigilants" qualifié par la Fondation de "milice armée". francinfo Radio France, le 10 janvier 2018

devant le tableau de chasse, que le Président de la République est venu délivrer un message clair et rassurant aux responsables cynégétiques présents... il s'impliquerait afin de permettre à ce dossier d'avancer sereinement, conformément à ses engagements de campagne...

il a confirmé qu'il serait un défenseur permanent de la ruralité et de la chasse, cette dernière faisant partie intégrale de notre patrimoine culturel et de la vie de nos villages (5). » En fait, selon Politis, la raison principale de la venue de Macron à Chambord était les liens à tisser avec le lobby. « Il se trouve que ce week-end a été discrètement organisé par un célèbre lobbyiste, Thierry Coste. Tout était donc prévu, depuis la chasse de régulation organisée ce jour-là (il y en a douze par an) jusqu'à la rencontre « inopinée » de Macron avec la plupart des responsables de la Fédération nationale des chasseurs, organe qui regroupe les présidents de toutes les fédérations départementales et toutes les associations locales ou spécialisées... En mars 2017, le lobbyiste des chasseurs a fait allégeance à Emmanuel Macron et est donc devenu son conseiller pour la chasse et la ruralité. (6) »

De plus, Macron a prévu de remettre en place les « chasses présidentielles » suspendues sous Sarkozy et Hollande. Ces chasses variées (au fusil, à courre, en battue, postées...) seront sous la houlette de François Patriat grand lobbyiste de la chasse à l'assemblée. (7) « Pendant la campagne, M. Macron s'était déclaré favorable à la « réouverture » de ces chasses de prestige en assumant de les utiliser comme instrument d'influence de l'Etat et de rayonnement de la culture française ». Entre-soi, ultra-élitisme, réseaux de pouvoir et d'influence, « occasions de nouer des liens politiques autant que d'accomplir des affaires » autour de massacres entre personnes du meilleur monde... Que ce nouveau monde pue déjà la charogne.

### 22, V'LA LES PERDREAUX ! DISRUPTION SÉCURITAIRE DANS LES CAMPAGNES

Kaki et très dangereux, les chasseurs le deviennent de plus en plus.

Les accidents de chasse tuent selon les années en moyenne entre 20 et 50 personnes par an (dont une majorité de chasseurs !). Mais, les flingueurs en kaki se voient déjà tout en haut de l'affiche sécuritaire.

Le 21 mars 2017, une convention a été signée en toute discrétion dans le département de l'Oise entre la fédé départementale de chasse, la préfecture et le groupement de gendarmerie. « Ce dispositif vise à conjuguer les efforts pour lutter contre toutes les formes d'insécurité et de délinquance en milieu rural et au sein des territoires de plaines et de massifs forestiers de l'Oise où

s'exercent les activités cynégétiques. Le réseau "chasseurs vigilants" est un réseau de vigilance complémentaire des dispositifs territoriaux (participation citoyenne), ayant pour objectif majeur d'informer et impliquer les chasseurs et acteurs du monde de la chasse dans une "co-production" de sécurité, selon le mode d'action global visant à "observer, alerter, sensibiliser". (8) »

Le dispositif regroupant dans un premier temps 150 « chasseurs vigilants » sélectionnés et assermentés par la préfecture est entré en activité fin décembre 2017. 200 sont prévus d'ici fin janvier pour un effectif final de 400. L'objectif serait de pallier la pénurie de gendarmes dans le département en déléguant des missions aux groccs (Gros cons de chasseurs) du coin.

Le président de la fédé de chasse, les appelle déjà « les RG des campagnes ». Ces « chasseurs « de confiance » ont été sélectionnés par la gendarmerie qui (les) a formé à « livrer les bonnes informations ». La Fédération des chasseurs de l'Oise a, elle, assuré la formation d'une soixantaine de gendarmes destinés à devenir « référents chasse ». Concrètement, les « chasseurs vigilants », identifiés comme des sources fiables de par leur inscription à la base départementale de sécurité publique, peuvent signaler aux forces de l'ordre tout élément inhabituel. En retour, les gendarmes pourront bientôt contacter par SMS pour « attirer leur attention, notamment dans des cas de disparitions inquiétantes... ». La LDH de l'Oise a dénoncé « la casse du bien commun... et de faire insidieusement appel à une milice en tenue de camouflage ! ». (9) »

Les chasseurs protestent « J'entends les critiques. Mais nous ne sommes pas une milice, juste un réseau d'informations ! ». D'informateur à indic, la nuance est faible et comme les chasseurs sont bien connus pour toujours repousser les limites légales qui leur sont imposées qu'il s'agisse des dates de chasse, du braconnage et des menaces à l'égard des promeneurs, on peut s'attendre au pire.

« L'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) se déclare « scandalisée ». « C'est inadmissible et dangereux de donner un pouvoir supplémentaire à des gens qui portent des armes ! ... Nous craignons qu'ils se sentent investis d'une mission de salubrité publique qu'ils n'ont pas. Où est leur légitimité ? ». Des anciens chasseurs du coin critiquent : « Ce nouveau rôle va sûrement renforcer leur impunité dans de nombreux domaines. Pour moi, 80 % des chasseurs sont peu scrupuleux », lâche un ancien agriculteur de 60 ans, témoin d'actes de braconnage par ses compères. (9) »

« La Fondation 30 Millions d'Amis craint, elle, que cette opération ne s'étende à toute la France. Le département du



La Région soutient les chasseurs

Pour la défense de l'environnement et de la biodiversité, un plan inédit de la Région de 1 million d'euros par an sur 3 ans

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône pourrait être intéressé par un tel partenariat entre chasseurs et gendarmes. » C'est Wauquiez qui va être content !

Il faut dire que la puissante fédé de chasse de l'Oise (18 000 adhérents) dirigée par l'ex facho Guy Harlé d'Ophove, a une assez mauvaise réputation du fait de l'importance de la chasse à courre dans le coin. Ses équipages défraient/ effraient la chronique par leurs pratiques dans la chasse au cerf (une vraie chasse de classe) : le 21 octobre 2017 à Saint Ouen, le fils de Monique de Rothschild, franchit la clôture d'un pavillon où un cerf traqué s'était réfugié et le met à mort devant les habitants du coin. Fin décembre, la mobilisation de la population empêche une mise à mort à Bonneuil-en-Valois. Le 6 janvier, des chasseurs noient dans l'Oise, le cerf qu'ils sont censés égorger... Serait-ce pour toutes ces raisons que l'Oise sert de terrain d'expérimentation pour la mise en place de milices rurales et d'indicateurs ?

La place de la chasse, des chasseurs et leurs campagnes effrénées pour influencer durablement les politiques, liquider le milieu associatif de la protection/ gestion de la nature, s'arroger de nouveaux privilèges, ont été trop largement minorées/ ignorées/ méprisées dans les milieux révolutionnaires et libertaires en particulier malgré ses implications politiques, sociales, de classe, environnementales et répressives que représente ce milieu et ses pratiques drapés dans les oripeaux des « acquis » de la révolution de 1789. Alors, tirons la chasse !

Freux et Eugene the Jeep



# WWF, UN PANDA PRÉDATEUR

« LA FORÊT APPARTENAIT AUX BAKA MAIS CE N'EST PLUS LE CAS. NOUS CIRCULENTS DANS LA FORÊT AU GRÉ DES SAISONS MAIS MAINTENANT NOUS AVONS PEUR DE LE FAIRE. POURQUOI ONT-ILS LE DROIT DE NOUS INTERDIRE DE PÉNÉTRER DANS LA FORÊT ? NOUS NE SAVONS PAS VIVRE AUTREMENT. ILS NOUS BATTENT, NOUS TUENT ET NOUS OBLIGENT À FUIR ET À NOUS RÉFUGIER AU CONGO. »



Méchants survivants de la communauté pygmée Bambuti dans le petit village de Mbau Mikereba, dans la forêt de l'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), 31 Août 2007, surpris en train de braconner violemment la biodiversité.

C'est un rapport de 2016, remis à l'OCDE par l'ONG Survival International (1), qui rapporte ces paroles d'un Pygmée appartenant à l'ethnie des Baka, régulièrement expulsés de leurs terres au nom de l'établissement de « zones protégées » ou de parc nationaux dans le sud-est du Cameroun.

Ce rapport, intitulé « Comment allons-nous survivre ? La destruction des tribus du bassin du Congo au nom de la conservation ? », met en cause WWF (Fonds mondial pour la nature) qui cautionne, par le financement accordé au ministère camerounais des Forêts et de la Faune qui les emploie, les exactions répétées des gardes forestiers à l'encontre des Pygmées, un des derniers peuples de la forêt, au nom de la lutte contre le braconnage.

## UN ÉCOLOGICALISME EN MARCHÉ

Les mécanismes mis en place au Cameroun et, plus largement, dans le bassin du Congo sont très similaires à ceux qui fonctionnent dans toutes les zones de forêt en Amérique latine et en Asie. Les forestiers liés à de puissantes multinationales de différents secteurs économiques (habillement, alimentation, construction, etc.) s'activent partout dans le monde pour s'emparer des ri-

chesses en bois que constituent les forêts primaires et les jungles. Dans leur sillage, une fois que table rase est faite, des agriculteurs de toutes sortes se précipitent pour transformer les terres dénudées en terre cultivable. Parmi eux, on trouve des agriculteurs locaux pauvres qui saisissent l'occasion d'accroître leurs revenus ou simplement leur production alimentaire, mais aussi de grands groupes de l'agroalimentaire qui vont installer une monoculture destructrice (comme l'huile de palme), ou encore des puissances comme la Chine qui mettent en place une nouvelle forme de colonialisme en achetant des terres qu'elles gèrent au profit de leur marché intérieur. Evidemment, les uns comme les autres vont avoir besoin d'une main-d'œuvre (la destruction des forêts, ça crée des emplois !) qu'ils trouveront en partie chez les populations autochtones déracinées et chassées de leur habitat premier, la forêt.

Dans l'est du Cameroun, les sociétés d'exploitation forestière rasant plus de 20 000 hectares de forêt vierge par an, poussant les peuples nomades hors de la forêt, leur seule richesse. Extrêmement vulnérables parce qu'ils sont dépossédés de leurs terres, déplacés et sédentarisés en bord de route, margina-

lisés, nombre de Pygmées s'orientent dans l'alcool et la drogue. Comme, par ailleurs, ils n'ont pas de représentation et sont généralement considérés comme un peuple inférieur, ils n'ont que très peu de soutien. Le travail forcé sur les nouvelles terres agricoles devient leur seule possibilité de survie. Transformés en prolétaires, ils travaillent pour un salaire de misère, et parfois sans salaire réduits à l'esclavage.

## IL SUFFIT DE PAYER POUR S'OFFRIR UN LABEL VERT

Mais une partie de la forêt n'est pas promise aux forestiers... pour l'instant. Recyclée à un tout autre usage que celui de nourrir les habitants de la forêt, elle va devenir une autre source de profit par le biais de la création de « zones protégées » et de parcs nationaux. Un parc national, c'est une zone protégée qui est entretenue et sur laquelle on trouve des routes et des logements (on dit des lodges pour ne pas les confondre avec des HLM) pour touristes fortunés. Les zones protégées n'ont pas ce genre d'infrastructures, ne reçoivent pas de touristes, mais seulement des spécialistes scientifiques qui y travaillent, observent, conservent, comptent, notent, inspectent au profit de la sacro-sainte biodi-

(1) Fondée en 1969 par Edward Goldsmith, un philosophe écologiste de la tendance anti-industriel, cette ONG œuvre à la défense des droits des peuples indigènes.



## Ecologie



Gentils écogardes chargés de protéger la biodiversité

(2) Il est « amusant », à cet égard, de signaler que les protecteurs des grands singes viennent de trouver, disent-ils, une parade contre leur élimination : les classer comme hominidés. Les Pygmées, eux, semblent en voie de déclassement !

versité. Parcs et zones protégées (dont certains espaces sont octroyées à des sociétés organisatrices de safari), servent aux Etats et aux sociétés qui les gèrent à se doter d'une image vertueuse pour faire passer les destructions massives par ailleurs. Et la plupart des ONG jouent le jeu en cautionnant l'imposture, qui n'est qu'une nouvelle formule de l'éco-capitalisme, le colonialisme vert.

Evidemment, les Pygmées sont les mauvais élèves de cette protection de la nature, ils rentrent illégalement dans cette forêt qui fut la leur et y pratiquent une chasse de subsistance considérée comme du braconnage, pour arrondir leurs fins de mois, sans doute ! Les gardes forestiers, vertueux gardiens de la

biodiversité subventionnés par WWF, font payer très cher leur indifférence au combat pour la sauvegarde de la nature dans ces zones où c'est la chasse aux trophées qui est la bienvenue, avec les dollars qui vont avec : menaces de mort, tabassages, tortures, campements forestiers brûlés, rasés, etc.

C'est WWF qui fournit aux écogardes leur équipement de base, des véhicules, qui paie une partie de leur salaire, sous forme d'indemnités ou de primes – et « une hache, une lance confisquée à un Baka, peut donner lieu à un bonus », dénonce Michael Hurren, qui suit le dossier à Survival International.

Cela fait maintenant plus de dix ans que WWF a été mis au courant des exactions

commises par les brigades antibraconnage à l'encontre des Pygmées. Le gentil petit panda, que l'on peut voir au cul de nombre de voitures ou baptisé par Brigitte Macron, se révèle un redoutable prédateur au service des grands groupes forestiers et de la mise en place d'un tourisme pas du tout social, au nom bien sûr de l'écologie et de la défense de la nature.

Les Bisounours de bonne foi qui s'affichent avec le petit panda ont pourtant tout pour savoir qui ils soutiennent, il leur suffit de consulter la liste des présidents de WWF. De 1976 à 1980, il s'agit de John Loudon, un Néerlandais qui fut président de Shell, une société de préservation de l'environnement bien connue ! Il fut suivi par Philip Mountbatten, duc d'Edimbourg et chasseur de tigres au Bengale, mari de la reine d'Angleterre. A la suite, on trouve un ancien Premier ministre hollandais, un Nigérian secrétaire général du Commonwealth, un industriel pakistanais, une directrice de la compagnie General Electric qui fut vice-présidente du Parti conservateur anglais. Accessoirement, c'est le roi d'Espagne Juan Carlos (le chasseur de buffles au Mozambique, grand amateur de safaris) qui préside WWF Espagne, le prince Charles WWF Royaume-Uni, et le roi de Suède (grand chasseur d'élan), WW Suède.

En France... pas de prestige royal, mais une caution écolo de taille à l'écobusiness : c'est l'ex-député européen EELV et ancien ministre de J.-M. Ayrault, Pascal Canfin, qui préside WWF France depuis 2015. Ce WWF France est partenaire du groupe Carrefour, a signé un accord de partenariat avec le cimentier Lafarge... oui oui, celui qui a financé par la bande l'Etat islamique, et qui a accordé une caution environnementale au Crédit agricole – pourtant généralement considéré comme l'enseigne la plus novice en France pour ses investissements dans le secteur pétrolier, les sables bitumeux et le nucléaire. Cerise sur le gâteau, WWF a un statut de « conseiller » de très grandes entreprises forestières, pour les aider à faire un travail plus conforme à la défense de la biodiversité (dont apparemment les Pygmées ne font pas partie [2]). Signalons que le très riche WWF refuse de rendre publiques les entreprises qui financent le petit panda et que, bien entendu, cela renforce les soupçons d'éco-blanchiment.

JPD



Gentils forestiers en train de protéger la biodiversité



## UN ÉPISODE DE PLUS DANS LES ERREMENTS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Toute dévouée au dogme libéral, celle-ci a interdit aux états de se financer ailleurs que sur les marchés financiers, puis a dû leur prêter de l'argent quand même, mais sans toucher au dogme. Elle a donc décidé de racheter des créances pour alimenter l'économie européenne en liquidités (c'est le quantitative easing, pour ceux qui suivent les nouvelles économiques). En principe, une Banque Centrale est le garant de la pérennité du système monétaire, elle doit donc avoir un bilan irréprochable, à l'abri de tout risque de faillite, et ça, ce n'est pas du dogme libéral, c'est une nécessité pour le capital. Or la BCE a racheté avec cette politique des créances sur des entreprises. Sauf que c'est un tel mastodonte qu'on peut dire que dans ce cas, c'est un soutien sans faille à l'entreprise en question, car si la BCE achète, ça fait monter les prix et ça garantit à l'entreprise de trouver de l'argent.

Ce qui devait arriver est arrivé. Mercredi 6 décembre, le groupe de distribution et d'ameublement sud-africain Steinhoff, propriétaire de Conforama depuis 2011, a annoncé dans la panique le renvoi de son PDG à la suite de la découverte de fraudes comptables. L'ampleur de la fraude, révélée dans le cadre d'une enquête judiciaire menée par le parquet allemand, est si grande que le groupe ne sait pas quand il pourra présenter ses comptes. Les émissions obligataires du groupe sont en chute libre, se négociant à moitié de leur valeur d'émission. Il est désormais classé comme junk bonds (obligation pourrie) par Moody's. Histoire classique d'un groupe au bord de la faillite dans un secteur en restructuration permanente, la grande distribution. Sauf qu'un des créanciers est... la BCE. Elle a refusé de dévoiler le montant des créances qu'elle détient, mais on sait qu'elle a souscrit à au moins une émission d'obligations, ce qui pourrait faire une perte allant jusqu'à 560 millions d'euros. Comment expliquer qu'elle ait pu accepter d'acheter de la dette de Steinhoff ? Depuis plusieurs mois, des analyses notaient la fuite en avant du groupe sud-africain très opaque, qui multipliait les acquisitions à coût d'endettement. En outre, il faisait l'objet d'une enquête judiciaire en Allemagne depuis 2015. Mais tout cela ne semble pas avoir alerté l'institution de Francfort.

En fait, depuis que la BCE a décidé de financer directement les entreprises en souscrivant à leurs émissions d'obligations, elle est devenue l'acteur principal de ce marché, et tous les grands groupes lorsqu'ils lancent une nouvelle émission, se débrouillent à ce qu'elle corresponde à ses critères (au moins en apparence). En 18 mois, la BCE a investi plus de 120 milliards d'euros sur le marché des dettes d'entreprise, alors que les nouvelles émissions de groupes privés ont atteint à peine 100 milliards d'euros, selon Citigroup. La différence entre les deux chiffres s'explique par le fait qu'on peut souscrire à une émission, ou racheter des obligations d'occasion (c'est ce qu'on appelle le marché secondaire) (Au départ, la BCE devait se contenter du marché d'occasion, mais ça ne faisait pas assez d'argent). Résultat: plus d'un quart des obligations d'entreprises de bonne qualité affichent désormais des taux négatifs (c'est-à-dire qu'on les paye pour leur prêter de l'argent), alors que pratiquement aucune n'était dans cette situation il y a quelques années, selon le Wall Street Journal.

Pour conclure, je citerai intégralement l'article de mediapart dont est issue cette brève: «La situation dans laquelle se retrouve exposée la BCE apporte une nouvelle démonstration de l'absurdité à laquelle peuvent conduire certains dogmes monétaires. Au nom du principe d'indépendance face aux États, l'institution monétaire européenne et toutes ses homologues se retrouvent, dans les faits, les plus gros acteurs sur les marchés financiers, totalement dépendants d'eux. Au nom de l'interdiction de soutenir financièrement les États, la Banque centrale européenne se retrouve dans la position où elle peut soutenir Conforama et tous les groupes privés européens, avec les risques de faillite qui y sont liés, mais elle est dans l'impossibilité d'apporter une aide directe à l'Italie, à la Grèce ou tout autre. Le monde à l'envers.»

Source: Comment la Bce se retrouve à être piégée chez Conforama, Martine Orange, *Mediapart*, 8 décembre 2017

## LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE

Un rapport vient d'être publié sur les inégalités dans le monde, fruit du travail d'une centaine de chercheurs (il est très difficile d'harmoniser les statistiques d'un pays à l'autre) sous la direction entre autres du célèbre Piketty. Les inégalités de revenus ont augmenté dans presque toutes les régions du monde ces dernières décennies, mais à des rythmes différents. C'est en Europe qu'elles sont les plus faibles et au Moyen-Orient qu'elles sont les plus fortes. En 2016, la part du revenu national allant aux seuls 10 % des plus gros revenus était de 37 % en Europe, 41 % en Chine, 46 % en Russie, 47 % aux États-Unis/Canada, et autour de 55 % en Afrique sub-saharienne, au Brésil et en Inde. Au Moyen-Orient, région du monde la plus inégalitaire, ce décile supérieur captait 61 % du revenu national. C'est en Inde et en Russie que les inégalités ont le plus augmenté, en Europe qu'elles ont le moins augmenté. Le rapport remarque que la situation d'inégalité était comparable en Europe de l'ouest et aux États-Unis dans les années 80, et que la rupture est maintenant importante. A l'époque, dans ces deux régions du monde, les 1% les plus riches s'accaparaient dans les 10% du revenu. Aujourd'hui, c'est environ 12% en Europe contre 20% aux États-Unis. Les 1% d'individus recevant les plus hauts revenus dans le monde ont profité deux fois plus de la croissance depuis 1980 que les 50 % d'individus les plus pauvres. Ces 50 % du bas ont cependant bénéficié de forts taux de croissance, alors que la classe moyenne mondiale, expression qui n'a pas vraiment de sens mais que les auteurs du rapport définissent par une tranche de revenus dans laquelle on retrouve les 90 % d'individus les plus pauvres en Europe et aux États-Unis, voyait la croissance de son revenu comprimée.

Les inégalités de patrimoine (la fortune accumulée) ont toujours été beaucoup plus importantes que les inégalités de revenus, et elles se sont aggravées elles aussi, sans cependant arriver encore aux niveaux du début du 20ème siècle. Aux États-Unis, la part des 1% des plus gros

détenteurs de patrimoine est passée de 22% en 1980 à 39% en 2014, l'essentiel de cette évolution étant due à la tranche des 0,1% les plus riches. Si on se base sur les évolutions combinées de la Chine, de l'Union européenne et des États-Unis, la part de patrimoine mondial aux mains des 1% les plus riches de la planète serait passée de 28% à 33% entre 1980 et 2016, pendant que la part des 75% les plus pauvres tournait autour de 10% sur toute la période.

Les auteurs font le lien entre cette aggravation et le retour de l'offensive libérale depuis les années 80 : il y a eu un transfert massif du patrimoine public vers le patrimoine privé dans les pays développés. Ces dernières décennies ont en effet vu une augmentation générale du patrimoine privé net, qui est passé de 200-350% du revenu national dans la plupart des pays riches en 1970 à 400-700% aujourd'hui. À l'inverse, le patrimoine public net (c'est-à-dire les actifs publics moins les dettes publiques) a diminué dans presque tous les pays depuis les années 1980. En Chine et en Russie, il est passé de 60-70% du patrimoine national à 20-30%. Le patrimoine public net est même devenu négatif ces dernières années aux États-Unis et au Royaume-Uni, et il n'est que légèrement positif au Japon, en Allemagne et en France (seule exception: la Norvège). De plus, d'après eux, les capitaux placés dans des paradis fiscaux ont considérablement augmenté depuis les années 1970 et représentent aujourd'hui plus de 10 % du PIB mondial, ce qui empêche de les imposer (cf *paradise papers*). Les grosses fortunes deviennent de plus en plus difficiles à estimer, car elles prennent de plus en plus souvent la forme de titres financiers (y compris pour la propriété immobilière).

Source : rapport sur les inégalités mondiales 2018. L'intégralité du rapport est disponible en ligne gratuitement (de 30 à 180 pays disponibles suivant le type de données) ([WID.world](http://WID.world))



# Holiday Inn Clichy : Les salarié(e)s prestataires en lutte depuis bientôt 4 mois doivent gagner !

*Depuis le 19 octobre la majorité des femmes de chambre, gouvernantes, plongeurs et équipiers de la sous-traitance avec leur syndicat CNT-SO et avec le soutien de la CGT-HPE, sont en grève reconductible à l'hôtel HOLIDAY INN de CLICHY, groupe INTERCONTINENTAL. Elles et ils ne lâcheront rien car ils ont conscience que lâcher signifie le retour à l'esclavage moderne qu'ils subissent dans la sous-traitance hôtelière » (en-tête d'un tract intersyndical CNT-SO/CGT-HPE).*

Ces salarié(e)s revendiquent :

- l'internalisation chez Holiday Inn et leur embauche directe,
- le respect des contrats de travail,
- la suppression de la clause de mobilité,
- l'augmentation des qualifications et des salaires avec le passage en catégorie B,
- le respect des accords de site passés sur la durée du travail,
- le paiement de toutes les heures travaillées,
- le versement d'une prime de panier, comme pour les salarié(e)s de l'hôtel,
- l'attribution d'une prime de 13ème mois, égale à 1/12e du salaire annuel,
- la suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations,
- l'élection de délégués de proximité au sein de l'hôtel Holiday Inn Clichy

Petite explication à destination de celles & ceux qui ne seraient pas au fait des « us et coutumes » dans le nettoyage : Inutile de revenir dans ces lignes sur l'avantage que représente l'externalisation pour le patronat. Si nous pouvons constater sur nos lieux de travail qu'à présent, toutes les tâches y compris celles considérées comme « cœur de métier » peuvent être externalisées, les premiers métiers qui l'ont été sont ceux

exercés par les classes les plus précaires. Ainsi, les agents de nettoyage, personnes sans qui nous bosserions, nous déplacerions, nous baladerions tou(te)s dans des conditions déplorables, ont été parmi les premier(e)s à avoir été rayé(e)s des listes du personnel de la très grande majorité des entreprises. C'est ainsi qu'a pu se développer un marché plus que juteux pour moult sociétés avides de gains faciles sur le dos de salarié(e)s dont la situation (niveau d'étude, qualification, « origine » et tout ce que cela sous-entend) ne permet pas d'accéder à des métiers autres. Que l'on ne s'y trompe pas, si les sociétés comme Hemera, PEI, Comatec, Onet, Isor, TFN, ISS, STN etc, en tant qu'employeurs directs, sont coupables des conditions de travail et du traitement inadmissible des agents de nettoyage, les donneurs d'ordre, à savoir les clients de ces entreprises, sont tout autant responsables ! Toute entreprise qui aspire à avoir des locaux propres a pour ce faire un panel assez large de prestataires qui se mettront en quatre pour proposer le service demandé au coût le plus attractif... Le cahier des charges étant identique pour tous les sous-traitants, les prix des produits d'entretien et des équipements individuels (quand ils en ont !!!) ayant peu d'impact,

les investissements étant nuls, sur qui croyez-vous que les entreprises de nettoyage jouent pour avoir l'offre la plus alléchante ? Ainsi quand le client « tire les prix » au maximum, il ne peut pas ignorer que ce sont les agents qui en feront les frais. Dans le cas d'un nouveau marché, le prestataire pourra jouer sur deux tableaux : Placer des agents de services et intérimaires débutant(e)s - donc catégorie A - payé(e)s au mini du mini et allouer des temps par tâches farfelus. Comme si cela ne suffisait pas, des fois qu'il y aurait encore à gratter, les clients refont régulièrement des appels d'offre. Chez Renault par exemple, il y a un appel d'offre tous les trois ans. Au prestataire actuel de se débrouiller pour réduire ses coûts qui tirent déjà vers « l'infimum » s'il veut conserver le marché. Dans le cas contraire, le sous-traitant retenu sera obligé de reprendre les salarié(e)s en place à rémunérations égales, la fameuse « annexe 7 » lui imposant de « garantir le montant global annuel du salaire antérieurement perçu correspondant au temps passé sur le marché repris ». Par ailleurs il sera impossible à l'entreprise entrante de modifier les contrats de travail à part l'ajout d'un avenant « pour mentionner le changement d'employeur, dans lequel elle reprendra l'ensemble des clauses attachées à celui-ci ». En clair le patron change mais les rémunérations annuelles sont maintenues ainsi que les éventuels « avantages » (ancienneté, primes de panier etc...). Les salarié(e)s des entreprises de nettoyage tiennent d'autant plus à ces « avantages » qu'ils ont souvent été obtenus par les luttes et qu'à chaque rachat, malgré « l'annexe 7 », il aura fallu se battre pour les préserver. A ce stade, certain(e)s pourraient être tenté(e)s de dire : « Eh ben où est le problème ? On s'en fout du patron puisque les contrats et le salaire annuel ne sont pas impactés ». Sauf que :

► Notre client, lorsqu'il a rédigé son appel d'offre, il a changé le cahier des charges. Ce qui veut dire que les agents prestataires devront en faire plus pour un salaire égal et un temps de travail (théorique) identique... C'est comme cela qu'à



### LES GRÉVISTES D'HEMERA, C'EST D'LA DYNAMIQUE !

Depuis bientôt quatre mois, si 12 salarié(e)s Hemera de l'Holiday Inn sont en grève, ils et elles n'ont pas chômé. Avec leur syndicat CNT-SO et le soutien de la CGT-HPE, outre le piquet devant « leur » hôtel, ils et elles ont multiplié les rassemblements, les manifestations et les contacts avec les autres luttes dans le secteur du nettoyage parmi lesquelles :

-Le 1/12/17 à Barcelone : Manifestation de soutien devant l'hôtel Holiday Inn à l'appel entre-autre de la CNT (ES), de la CGT (ES) et de la Coordinadora Obrera Sindiecal.

-Le 16/12/17 à Londres : Manifestation devant le siège d'Intercontinental.

-Le 24/12/17 : « Père Noël solidaire de la lutte des grévistes de la sous-traitance hôtelière » sur la Place de l'Opéra en face de l'hôtel Intercontinental.

-Le 10/01/18 à Bruxelles : Manifestation.

-Le 15/01/18 à Paris : Réunion de constitution du Comité de soutien aux grévistes de l'Hôtel Holiday Inn de Clichy.

-Le 20/01/18 à Genève : Rassemblement devant l'hôtel Intercontinental (dans la zone des Nations Unies) et distribution de tracts dans le centre de la ville avec des camarades venus d'Annecy et des camarades de syndicats suisses.

-Le 24/01/18 : Rassemblement devant le TGI de Nanterre dans le cadre de l'assignation délivrée par les syndicats CNT-SO et CGT-HPE à l'encontre des « patrons hors la loi » ; par cette assignation, les syndicats en question entendent que le juge déclare l'hôtel l'Holiday Inn de Clichy et son sous-traitant Hemera HORS LA LOI.

-Le mercredi 31/01/18 : Rassemblement devant la préfecture des hauts de seine à l'occasion de la table ronde de médiation avec le pré-

fet de ce département (voir plus loin l'extrait du tract intersyndical).

-Actions conjointes avec les grévistes d'Onet des gares du nord de l'île de France, avec le Collectif de Travailleurs Sans Papiers de Vitry pour l'obtention du Cerfa pour un salarié sans papiers de l'entreprise ISS etc...

Une première avancée qui en appelle d'autres (extrait du verso du tract intersyndical CNT-SO/CGT-HPE d'appel au rassemblement du 31/01/18) : Suite à l'assignation délivrée par les syndicats CNT-SO et CGT-HPE demandant d'ordonner à la

SAS CLICHY VICTOR HUGO et à la SAS HEMERA :

-De laisser circuler librement au sein de l'hôtel HOLIDAY INN CLICHY Mme Mirabelle NIANG et M. Éric LAMOTHE conformément à leur mandat syndical,

-Ce sans être suivis par un huissier ou un représentant des dites sociétés.

-Sous astreinte de 1000 € par infraction constatée à compter de la signification de l'ordonnance à intervenir, le tribunal se réservant la liquidation de ladite astreinte, la direction de l'HOLIDAY INN CLICHY a reculé et a délivré une autorisation de libre circulation à nos deux représentants qui depuis peuvent contacter normalement leurs collègues de travail.

Aujourd'hui la direction de l'Holiday Inn CLICHY et son groupe INTERCONTINENTAL fatigués de nos actions dans leurs hôtels et européennes ont été contraints de demander au Préfet des Hauts de Seine d'organiser une table ronde de médiation.

mesure que appels d'offre et les patrons voyous se succèdent, les conditions de travail se dégradent jusqu'à l'inconcevable : A l'Holiday Inn de Clichy, une femme de chambre doit faire 3 chambres par heure. Du coup, pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches, les agents doivent faire des heures sup' qui ne seront pas payées évidemment.

► La valse des repreneurs permet de maintenir les agents de service en catégorie A (débutant(e)) alors que, en poste depuis des années, ils et elles devraient être en catégorie B avec un salaire revvalorisé.

► Les entreprises de nettoyage qui ne sont pas à une filouterie près font tout pour contourner « l'Annexe 7 » et, s'il n'y a pas une équipe combative sur place, il est très difficile de leur faire respecter la loi.

► Il y a la clause de mobilité qui permet de muter les agents sur d'autres sites ; elle est utilisée pour casser les équipes en place (ce qui est le cas à l'Holiday Inn de Clichy) et réduire le nombre de salarié(e)s par sites.

Et pourquoi se battre pour l'internalisation ? Un patron c'est un patron ! On se gardera bien de porter un jugement sur les revendications de nos camarades en lutte contre leurs inadmissibles conditions de travail. Toutefois on peut se demander pourquoi s'accrocher à

l'internalisation ? Après tout, j'espère vous avoir convaincu dans les lignes ci-dessus que, s'il est bien connu que les sociétés de nettoyage ont des pratiques inadmissibles et parfois illégales, les clients de ces entreprises ne sont pas exempts de responsabilités. Ils s'accommodent d'autant mieux de la situation délétère des salarié(e)s prestataires qu'ils se sentent à l'abri de toute critique de par leur statut de client. D'ailleurs un des slogans scandés depuis le début de cette lutte illustre assez bien le ressenti des grévistes : « Hemera Voyou, Holiday Inn complice ! » Mais dans les faits, les conditions de travail sont généralement meilleures pour les salarié(e)s « maison » que pour les prestataires et les salaires, les contrats de travail et l'ancienneté ne sont pas remis en cause tous les 4 matins. De plus il est moins difficile de créer et maintenir des équipes soudées et combattives, de créer des réseaux entre les sites d'une même enseigne et de réaliser un travail syndical efficace dans une structure fixe que dans des entreprises dont les collègues changent au gré des pertes ou gains de chantiers. Les patrons et certains syndicats jaunes l'ont bien compris, c'est pour cela qu'ils freinent des quatre fers lorsque les salarié(e)s revendiquent leur internalisation. Pourtant La CGT-HPE relate plusieurs luttes victorieuses sur ce point. A quand un inversement de la tendance ?

Nous sommes totalement solidaires des grévistes d'Hemera et, pour conclure cette brève, la parole revient à Eric qui en est : « Je suis prêt à me battre jusqu'au bout pour gagner ce combat... Et la victoire sera belle ! »

**O Cangaceiro, le 28/01/18**

Caisse de grève : <https://www.lepotcom-mun.fr/pot/0snu1eea>

Cette brève a été écrite à l'aide des sources suivantes :

- Différents tracts intersyndicaux CNT-SO/CGT-HPE disponibles sur les sites de ces deux organisations syndicales.

- L'émission de France Inter « Comme un bruit qui court » du 6/01/18 – lien sur le site de la CGT-HPE.

- La Convention Collective Nationale des Entreprises de Propreté et services associées.



# LA SANTÉ EST MALADE

*LA FRANCE CONSACRE CHAQUE ANNÉE 195 MILLIARDS D'EUROS À SES DÉPENSES DE SANTÉ, ELLES SONT PASSÉES DE 4 % DU PIB EN 1960 À PRÈS DE 11 % ACTUELLEMENT, LA FRANCE EST AU TROISIÈME RANG, DERRIÈRE LES ÉTATS-UNIS (17,4 %) ET LES PAYS-BAS (11,9 %). POURTANT, ANNÉE APRÈS ANNÉE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ET D'ACCUEIL DES USAGERS SE DÉGRADENT.*

(1) "L'augmentation des dépenses de santé : jusqu'où ?" Cahiers français, n° 369, juillet-août 2012, La Documentation française

(2) Cour des comptes  
Le coût du dossier médical personnel depuis sa mise en place - juillet 2012  
« De 2005 à 2011, dans le champ des dossiers médicaux individuels, les coûts ont au total été au minimum de l'ordre de 210 M€ pour le DMP, au sens large, et de plusieurs centaines de millions d'euros hors DMP pour des systèmes de dossiers de patients hospitaliers qui ont vocation à l'alimenter, soit probablement beaucoup plus de 500 M€ consacrés au total à l'informatisation des dossiers médicaux individuels. » Tout cela est financé en grande partie par la Sécurité Sociale.

(3) Voir article de Courant Alternatif mai 2008 « RGPP, T2A, EPIC... ou, la mort annoncée de l'Hôpital »



## BURN-OUT À L'HÔPITAL PUBLIC

Les dépenses de santé ont augmenté notamment par l'investissement dans des appareils coûteux. Ce progrès médical a profondément modifié l'offre de soins. Béatrice Majoni d'Intignano (1) note : « Le secteur de la santé constitue une industrie de croissance et il est fortement tiré par l'innovation technologique. Le progrès des techniques médicales se révèle un facteur décisif : création d'un réseau d'hôpitaux dans les années 1960-1970, (...), des IRM et de la chirurgie endoscopique dans les années 2000 qui permettent d'établir de meilleurs traitements. Les changements de pratique médicale qui en découlent jouent alors un rôle majeur dans la dynamique des dépenses de santé ».

Ces sommes importantes dépensées pour les nouvelles technologies comme l'informatisation du dossier patient (2) se font sans moyens supplémentaires. La seule variable d'ajustement reste la masse salariale. On a donc diminué le personnel. Par exemple 500 emplois supprimés depuis 2010 au CHU de Caen. Fermetures de services, fermetures d'hôpitaux, restructurations massives, baisse des effectifs... aucun établissement de santé n'a été épargné par les

mesures d'austérité dictées par les différents gouvernements.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) est mise en application entre 2008 et 2012(3). Le but, rendre les fonctions publiques moins coûteuses, recentrées sur leurs priorités et plus transparentes(?). La baisse des dépenses publiques se fera donc sur le dos des salariés de la fonction publique et au détriment des usagers. Le non remplacement de fonctionnaires se traduit par 30 ou 40 000 suppressions d'emplois par an. On assiste à la disparition de services publics livrés au privé. France Télécom, la Poste ont d'ailleurs servi de laboratoire en la matière.

De plus l'instauration en 2007 de la tarification à l'activité (T2A) pousse les hôpitaux à multiplier les actes médicaux pour faire du chiffre, être rentable ou tout au moins à l'équilibre. Le soin est devenu une marchandise comme une autre, à l'hôpital le personnel est sommé de produire des soins comme dans d'autres entreprises on produit des voitures ou des habits.

Le suicide le 2 novembre 2017 dans un bloc opératoire d'un jeune médecin a fait couler beaucoup d'encre sur le management déshumanisé du CHU de Grenoble. Selon Édouard Couty, le médiateur mis-

sionné : « Le style de management, qui maintient de manière permanente une certaine pression sur les équipes et qui priorise le résultat » montre une orientation prononcée « vers les problématiques budgétaires ». Il expose le cas de réunions dédiées « quasi exclusivement aux résultats financiers » et à la « responsabilisation des équipes au regard de ces résultats ». Deux pédiatres endocrinologues ont alerté la direction depuis des années face à l'afflux d'enfants touchés par la maladie. En arrêt depuis un mois pour « épuisement professionnel », dans un courrier adressé aux familles des patients, elles se disent victimes de « maltraitance institutionnelle ». Un ancien chirurgien de ce même hôpital a porté plainte contre X pour harcèlement moral. Il explique sa « mise au placard » orchestrée pour avoir plusieurs fois alerté des difficultés d'organisation qui « impactaient la prise en charge » des malades. Quant à la pression sur les 8.000 salariés, les syndicats estiment que tous les recours ont été usés pour alerter la direction, « restée sourde » aux signaux depuis des mois. Le suicide du neurochirurgien a mis en lumière un système « à bout de souffle, n'impactant pas uniquement les médecins, mais l'ensemble du personnel ». La CGT parle d'une « épide-





mie de burn out » sur le deuxième semestre 2017 : « Forte croissance de professionnel.le.s se déplaçant à nos bureaux pour des prises en charge de plus en plus compliquées avec pour conséquence, dans la plupart du temps, un souhait répétitif de ne plus vouloir revenir dans leurs pôles. Signe d'un mal-être récurrent au CHUGA et synonyme, par la même occasion, d'une pression constante envers nos agents ».

Mais si le CHU de Grenoble fait l'actualité, c'est dans tous les hôpitaux que les conditions de travail sont dégradées. Pour la psychologue Marie Pezé(4). « Dans les hôpitaux, on a mis en place ce qu'on appelle le « lean management », c'est-à-dire des modes d'organisation du travail qui, par exemple dans l'automobile, ont permis de supprimer les stocks et de produire en temps réel à la demande du client. C'est cette logique qui prévaut aujourd'hui à l'hôpital où les directions ont imposé une orgie de procédures, de tableaux de bord chiffrés, de certifications qui alourdissent le soin au lieu de simplifier. Résultat, les infirmières passent plus de temps à entrer des chiffres dans des ordinateurs qu'à soigner les patients. Cette culture de la productivité pousse aussi chaque chirurgien à être en compétition avec son collègue du bloc opératoire d'à-côté. Elle conduit enfin à estimer que ce qui doit primer, ce n'est plus la qualité du geste soignant mais la vitesse à laquelle il est exécuté.

Par exemple, il y a deux ans, » continue Marie Pezé « j'ai été opérée en neurochirurgie dans un grand hôpital parisien. Quand l'infirmière est venue faire le premier pansement post-opératoire ... au bout d'un quart d'heure, une sonnerie a retenti dans la chambre ... c'est un dispositif mis en place par la direction pour rappeler le temps à ne pas dépasser auprès d'un patient. Ce jour-là, cette infirmière a laissé la sonnerie fonctionner et elle a terminé son pansement. Mais on se demande bien quel responsable a pu avoir l'idée d'un dispositif aussi imbécile. Il faut bien comprendre que derrière ces logiques de productivité et de financiarisation, c'est la modification du rapport au travail qui est en jeu. Avant, les soignants ou les médecins arrivaient à trouver un certain équilibre entre leur investissement très important et la reconnaissance qu'ils retiraient de leur travail. Surtout, ils avaient la certitude de soigner selon les règles du métier qu'ils avaient appris. Aujourd'hui, l'hôpital est devenu un lieu de productivité déshumanisé. Et dans ce contexte, les conflits de personnes peuvent avoir des conséquences bien plus dramatiques. »

#### MISÈRE DE LA PSYCHIATRIE

« Les pathologies relevant de la psychiatrie se situent en France au troisième

rang des maladies les plus fréquentes, après le cancer et les maladies cardiovasculaires » rapporte la Cour des comptes en 2011 sur « l'organisation des soins psychiatriques ».

Avec des budgets en baisse dans tous les hôpitaux psychiatriques les malades ne sont pas soignés correctement. Le manque de psychiatre entraîne parfois des mois d'attente pour un rendez-vous. Le personnel manque de temps pour soigner vraiment les malades, leur parler, leur offrir des activités. Le plus souvent ce n'est qu'une course à l'urgence : laver les corps, les faire manger, délivrer les médicaments.

Dans un rapport accablant du 25 mai 2016, la Contrôleuse des lieux de privation de liberté,

Adeline Hazan, pointait la présence insuffisante des médecins, un manque de réflexion d'ensemble sur la liberté de circulation, mais surtout des patients qui « ne bénéficient pas de la représentation qui s'attache à toute maladie : souffrance, fragilité, besoins de soins, compassion ».

« On n'en peut plus ! On est sans cesse en train de se restructurer. Aujourd'hui, notre idée est d'entrer en résistance et d'interpeller les pouvoirs publics. Les impacts budgétaires, c'est soit on supprime des postes, soit on supprime des lits », déplore Jean-Pierre Salvarelli, membre du bureau national du Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH) et chef de pôle au CH du Vinatier, près de Lyon. Il est l'un des signataires de l'appel des psychiatres et médecins pour dénoncer une dégradation de la prise en charge des patients et la « tyrannie des économies comptables », en février 2017. Des médecins du CH de Montfavet se sont associés à leurs collègues lyonnais. Des mouvements de grève en psychiatrie ont émergé ces derniers mois, notamment à Rennes, Alençon, Amiens, Bourges et Cadillac.

À l'hôpital psychiatrique Guillaume-Régnier de Rennes, le directeur, Bernard Garin, indique qu'il doit composer avec un contexte budgétaire extrêmement serré : « Notre dotation annuelle de fonctionnement est stable depuis trois-quatre ans alors que les charges de personnel augmentent ». Alors que près de 1 400 signalements liés à des dysfonctionnements (violence, manque de lits, sous-effectifs) ont été adressés à la direction, à l'inspection du travail et au préfet, le personnel a décidé de réagir et de se mettre en grève le 7 novembre. Depuis les soignant-e-s se relaient pour assurer le piquet de grève 24h sur 24. Après 2 mois de lutte leur demande reste identique : des moyens pour prendre soin des patients.

Pour Sud Santé, la dégradation des conditions d'accueil, comme l'admission sur des fauteuils dans l'attente de la libération d'un lit ou des chambres dont la température est tellement froide que même

quatre couvertures ne suffisent pas à se réchauffer, génère des comportements violents chez certains patients et, par effet domino, conduit à des comportements maltraitants. Parmi ces pratiques le recours à « des camisoles chimiques », par manque de temps et de moyens pour gérer des situations conflictuelles. « On est devenu des gestionnaires de lits, le soin a perdu son sens. La première chose que l'on demande lorsqu'on prend le service, c'est si on est en nombre suffisant de personnel et de lits. Il n'est pas rare de retrouver un collègue seul à 23 heures pour gérer un service de 15 personnes ». Les hôpitaux généraux dépendent de la tarification à l'activité (T2A) qui a pour seul avantage d'augmenter les budgets de + ou - 2 % par an. Les hôpitaux psychiatriques, eux sont financés par une dotation annuelle de financement (DAF), décidée et délivrée par les ARS(5). Elle n'augmente pas de 2 % par an, l'enveloppe tend plutôt à diminuer. Cela fait longtemps que syndicats de psychiatres et de personnel dénoncent les ARS qui procèdent à des économies sur le dos de la psychiatrie et des patients. Selon les statistiques de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) il y a plus de besoins : entre 2013 et 2016, le nombre de patients a augmenté de 29 % et les urgences débordent (+ 36 %). Mais il y a moins de moyens : - 37 % d'hospitalisations à temps plein et le « placement familial thérapeutique » (- 8 %), ainsi que l'accueil en appartement thérapeutique (- 33 %) reculent. Beaucoup de personnes nécessitant des soins psychiatriques se retrouvent à la rue, ou en prison par manque de soins ou de lits. Double peine pour combien de ces personnes qui auraient peut-être évité de commettre un crime ou un délit si on avait dépisté leurs problèmes et eu les moyens de les prendre en charge.

Face à cette situation alarmante, la ministre de la Santé a fini par annoncer le dégel de 44 millions d'euros pour le début d'année pour la psychiatrie dont 1 648 000 pour Guillaume-Régnier, où la grève est suspendue le 16/01/2018, bien que Sud déplore que « cette somme ne servira ni à l'embauche, ni à l'ouverture de lits ». Mme Buzyn a rencontré les représentants de la psychiatrie publique le 18 décembre, affirmant son désir de « prioriser la psychiatrie ». Si la ministre a « travaillé sur une feuille de route », aucun calendrier ni budget ne sont pour l'heure avancés : « Je n'en suis pas encore à faire des annonces », a-t-elle déclaré à l'AFP.

#### LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

L'allongement de l'espérance de vie est elle devenu un handicap ? Les personnes

(4) Docteur en psychologie, psychanalyste, Marie Pezé est responsable du réseau des consultations de souffrance au travail. Elle réagit à la publication, lundi 8 janvier par le ministère de la santé, d'un rapport qui dénonce de situations de souffrance de médecins au CHU de Grenoble.

(5) ARS Agence Régionales de Santé





## Luttes sociales

en perte d'autonomie ne sont plus perçues que comme une charge pour la société, susceptible d'augmenter les dépenses de santé.

Pendant 110 jours, depuis le 3 avril 2017, une dizaine d'aide-soignantes de la maison de retraite Les Opalines, à Fouche-rans dans le Jura, ont fait grève. Dans cet établissement privé de 77 résidents, qui fait partie des 43 Ehad que compte en France le groupe des Opalines, les prix sont prohibitifs : 2 500 euros par mois contre 1 800 euros en moyenne, dans la région notamment dans le public. Le bâtiment inauguré il y a cinq ans, compte un jardin et de vastes chambres. Dans la salle à manger, le personnel porte nœud papillon et chemise blanche, on sert du vin en carafe et l'apéritif le dimanche. Voilà pour le côté visible du décor.

Côté coulisse c'est moins glorieux. « Le soir, on a 3 min 41 pour coucher chaque résident : on ne les met pas au lit, on les jette », témoignent les filles dans *Le Monde*. La culpabilité en prime : « La nuit, je me réveille, je me sens complice ».

Leur grève, c'est pour des postes supplémentaires pour pouvoir faire leur travail correctement, pour accompagner dignement les personnes âgées. Rapidement, l'Agence régionale de santé, qui finance le volet médical des maisons de retraite (y compris privées), a accepté la création de deux postes supplémentaires. Mais le conflit se cristallise sur le paiement d'une prime exceptionnelle de 591 euros, symbole pour les grévistes : un geste de la direction qui reconnaîtrait qu'elles en ont bavé pendant des mois. Les grévistes ne réclament même plus les 100 euros d'augmentations de salaire, ni le paiement des quatre mois non travaillés.

Les Opalines finissent par nommer un médiateur. Les aide-soignantes reprendront le travail le 28 août, après avoir gagné 2 postes supplémentaires, une prime négociée à 450 euros net, mais assorties de trois semaines de congés payés, auxquelles elles n'osaient plus rêver.

Ce conflit a pris une dimension nationale quand des député-es La France insoumise sont venu-es rencontrer les grévistes et que d'autres Ehad ont commencé à se solidariser. « Les problèmes de personnels sont les mêmes partout », explique la CGT du groupe privé Korian, où les représentants du personnel subissent la répression syndicale. Pour les grévistes : « Ce n'est pas la fin du mouvement, on continue à vouloir améliorer les conditions de travail au niveau national ».

Des réunions se sont tenues au ministère de la santé, des interventions à l'Assemblée nationale... peu après la fin de cette lutte exemplaire, une mission parlementaire sur les Ehad, n'a eu besoin que de quinze jours pour dénoncer une situation grave pour les aides-soignantes,

après une trentaine d'auditions des différents acteurs (syndicats, associations de patients, acteurs publics...) par les députés volontaires début septembre 2017. La profession connaît un taux d'absentéisme moyen de 10 % et un taux d'accident du travail de deux fois supérieur à la moyenne nationale, plus important que dans le secteur du BTP. La médicalisation des établissements, poursuit le rapport, est « insuffisante », un tiers des établissements sont dépourvus de médecin coordonnateur, tandis qu'une grande majorité des Ehad n'ont pas d'infirmière de nuit, ce qui est « souvent la cause d'hospitalisations en urgence ». Le système de tarification est par ailleurs qualifié de « kafkaïen », mixant des dépenses régionales, départementales et individuelles. Un décret de décembre 2016 qui devait normaliser les financements a conduit « à accentuer des inégalités territoriales » et suscité une « levée de boucliers de l'ensemble des acteurs du secteur public auditionnés ». Une première série de recommandations est aujourd'hui sur le bureau de la ministre de la santé, Agnès Buzyn, à qui les députés demandent la mise en place à court terme d'un groupe de travail sur l'évolution des missions des aide-soignants et la revalorisation de leur statut. Ils invitent également la ministre à prendre des mesures afin d'imposer la présence d'infirmiers de nuit dans les Ehad mais aussi que le secteur fasse partie de ceux qui seront « prioritaires » dans l'allocation des derniers contrats aidés. Dans l'Hexagone, la moyenne est de 55 professionnels pour 100 résidents quand un seuil d'au moins 80 est jugé plus acceptable. Le ministère envisage la possibilité d'instaurer une norme minimale d'encadrement, inexistante en France, contrairement à d'autres pays européens.

### ORGANISER ENSEMBLE LA RÉSISTANCE.

Comme nous le voyons, il s'agit d'une véritable casse du système de santé qui est en marche depuis des années. En plus, il faut ajouter que se développent de véritables déserts médicaux dans certaines régions. Il serait nécessaire de créer un service public « socialisé » de proximité par la multiplication des centres de santé, un maillage du territoire avec des hôpitaux de proximité, du personnel en nombre suffisant et des budgets à la hauteur des besoins que ce soit pour la médecine, la psychiatrie ou pour les établissements pour personnes âgées. Cette socialisation de la santé impliquerait la participation des patients et/ou de leurs accompagnants.

La Sécurité Sociale est dépecée au profit des complémentaires et des assurances privées. Il faut revenir au principe « cha-

cun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins » ; augmenter les prises en charge de la prévention, des soins et de la perte d'autonomie. Bref se prendre en main pour prendre soin et mieux se faire soigner. Et ce n'est pas l'argent qui fait défaut mais celui-ci est accaparé pour d'autres priorité gouvernementales.

De tout temps et sous tous les gouvernements les salarié-es ont su s'organiser par service, hôpital ou en coordination. Mais trop dispersés, isolés ou maintenu dans des revendications parfois catégorielles, ils ne sont pas parvenus à entraîner un mouvement offensif, permettant un rapport de force. Une difficulté accrue par les divisions syndicales et leurs journées d'action, sans lendemain, ni perspectives. Ainsi l'appel à une journée de grève nationale le mardi 30 janvier 2018, des personnels des établissements accueillant des personnes âgées et des services à domicile risque de laisser les manifestant-es sur leur faim. Comme le souligne Sud santé, l'heure n'est plus seulement à la contestation Hôpital par Hôpital, les professionnel-les d'un côté et les citoyen-nes de l'autre. Il est temps de donner une réponse collective nationale à un problème collectif et national. La Fédération SUD Santé Sociaux invite toutes celles et ceux qui se sentent concerné-es à une assemblée générale des Hôpitaux en Lutte le 23 janvier 2018 à la Bourse du Travail à Paris. Encore faudrait-il que les salarié-es prennent conscience de leur force collective et se saisissent de telles opportunités pour coordonner leurs luttes, et faire aboutir leurs revendications.

*Ocl Caen*





## « L'ÉDITION MÉRITE UNE BONNE CORRECTION ! »

DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO DE CA, IL A ÉTÉ QUESTION DU STATUT TRÈS PARTICULIER DES PIGISTES EN PRESSE. L'ARTICLE QUI SUIT PRÉSENTE LA SITUATION D'AUTRES PRÉCAIRES, LES CORRECTEURS À DOMICILE DE L'ÉDITION (QUI SONT EN GÉNÉRAL DES CORRECTRICES, DE NOS JOURS), CAR, FACE À LA DÉGRADATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, UN COLLECTIF CORRECTEURS PRÉCAIRES MÈNE DEPUIS DEUX ANS UNE LUTTE POUR AMÉLIORER LEUR STATUT ET ALERTEUR SUR LA FORTE INTRUSION DE L'AUTOENTREPREUNARIAT DANS LEUR PROFESSION, SOUS LA PRESSION DES EMPLOYEURS.



Le 9 janvier a eu lieu un rassemblement, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, devant le siège du Syndicat national de l'édition (SNE), qui défend les intérêts des patrons de ce secteur, pour « dire non au Chant du signe et oui à la Lutte des casses » (1). Ce rassemblement faisait écho à celui du 23 mars 2017, où – à l'appel du collectif Correcteurs précaires et avec le soutien du syndicat des correcteurs CGT et de la CFDT – une quarantaine de personnes étaient venues distribuer un tract devant l'entrée du Salon du livre à Paris, avant d'y pénétrer pour manifester entre les stands des éditeurs. Dans les deux cas, il s'agissait en effet de faire avancer les négociations avec le SNE sur l'annexe IV de la convention collective qui régit les conditions d'emploi des travailleurs à domicile (TAD), en majorité des correcteurs au statut d'employés (2). Avec comme revendication majeure un volume d'heures de travail garanti par contrat et réexaminé chaque année, afin d'éviter de trop grosses variations de revenu. Actuellement, le SNE cherche à imposer une variation de l'ordre de 30 % dans le nombre d'heures « garanti », sans compensation financière ; et les syndicats de salarié-e-s

admettraient un seuil de flexibilité de 15 %, avec compensation financière dès la première heure perdue... Quoi qu'il en soit, le SNE profite comme toujours du rapport de forces qui lui est favorable pour faire traîner les négociations : les TAD ont en général du mal à se regrouper, à la fois de par leur isolement et parce qu'ils et elles sont plus souvent dans une attitude de concurrence que de solidarité et de mobilisation.

### LES ANCIENS TÂCHERONS DE L'ÉDITION... ET L'IRRUPtion DES NOUVEAUX

Avant la signature de l'annexe IV en 1977, les maisons d'édition payaient fréquemment la correction à domicile en droits d'auteur, sinon au noir, au forfait (en arguant d'une enveloppe budgétaire indépassable), et elles n'hésitaient pas à recourir à du personnel retraité (comme d'ex-militaires, rendus tôt à la vie civile, ou d'anciens enseignant-e-s). Cette situation laissait les correcteurs à domicile – chargés, selon la convention, « d'effectuer la lecture typographique d'épreuves et d'assurer le respect des règles de ponctuation, de syntaxe et d'orthographe avec copie » – démunis face à leurs em-

ployeurs. L'annexe IV a établi que les travailleurs à domicile devaient être rémunérés à la tâche, ou plutôt au manuscrit, et reconnus comme des salarié-e-s (avec bulletin de paie, congés payés et 13<sup>e</sup> mois inclus, mutuelle, droit au chômage et à la retraite...). Mais, en l'absence de ce rapport de forces nécessaire pour l'emporter sur le SNE, les délégué-e-s du syndicat des correcteurs CGT ont fini par accepter le dispositif suivant : « Lorsqu'un correcteur à domicile ou un travailleur à domicile ne peut temporairement prendre les travaux qu'un éditeur lui confie de manière régulière, il doit en informer ce dernier. Dans ce cas, de même que dans le cas où un éditeur n'a provisoirement plus de travaux à donner à un correcteur à domicile ou à un travailleur à domicile, le contrat de travail peut être suspendu aussi longtemps que les parties le souhaitent. Dès lors qu'une des parties veut interrompre cette période de suspension du contrat et dans la mesure où l'une des parties ne peut satisfaire à une demande ou à une offre de travail, le préavis de rupture est engagé. »

Si donc, de façon temporaire, les éditeurs n'ont pas de travail à fournir à leurs correcteurs (le rythme des parutions étant ir-

(1) Pour plus d'informations sur le sujet, lire « Derrière les belles plumes, les petites mains de l'édition précairisées », d'Elena Scappaticci, sur le site [Limprévu.fr](http://Limprévu.fr).

(2) A l'origine, l'annexe IV s'intitulait « Correcteurs à domicile », mais depuis sa révision par l'accord du 25 septembre 2006 elle s'appelle « Travailleurs à domicile ».





## Luttes sociales

(3) Ce régime, géré par l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (Agressa), s'adresse aux personnes qui exercent des activités littéraires et artistiques : écrivains, illustrateurs, cinéastes... Il est très avantageux pour l'employeur, qui est assujéti à une contribution de seulement 1 %.

(4) Elle sera par exemple payée au tarif horaire de la correction d'épreuves, ou au nombre de signes requis pour cette tâche (15 000 signes de l'heure au lieu de 10 000, ou au mieux 8 000).

(5) De 2007 à 2015, le chiffre d'affaires annuel réalisé par ce secteur a baissé de 8 %, de 2,894 milliards d'euros à 2,667 milliards d'euros ; le nombre de ses salariés-e-s est passé de 16 367 à 14 396, tandis que la production de nouveautés et de rééditions augmentait (60 376 en 2007, contre 67 041 en 2015).

régulier, avec deux périodes plus chargées avant la « rentrée » et avant le Salon du livre), ils ont la possibilité d'interrompre leur contrat (non écrit, mais rendu effectif par les bulletins de paie établis) ; et, s'ils veulent rompre définitivement avec eux, ils doivent en passer par une procédure de licenciement (incluant une indemnité fonction de l'ancienneté, mais de toute façon misérable). De leur côté, les correcteurs à domicile ont le droit d'arrêter un moment leur collaboration avec l'un de leurs employeurs afin de se rendre plus disponibles pour un autre, au lieu de devoir démissionner pour ce faire. Mais la « souplesse » du dispositif conventionnel s'est révélée à double tranchant pour ces TAD : les employeurs « suspendent » parfois indéfiniment des contrats, afin de ne pas procéder à des licenciements qui les obligeraient à verser des indemnités et risqueraient d'alerter à la longue l'inspection du travail sur leurs pratiques.

C'est donc dans cet étrange CDI, dénoncé par le collectif Correcteurs précaires comme l'équivalent des fameux contrats anglais « zéro heure » et comme « le rêve du libéralisme absolu », que se situe l'ambiguïté sinon le piège pour les salarié-e-s à domicile, constamment menacés de se retrouver désœuvrés sans pour autant toucher indemnités de licenciement et allocations chômage, malgré le paiement de cotisations. Dans les périodes de creux, ils sont à la merci des éditeurs – désireux d'avoir un personnel toujours disponible et fiable, parce que familiarisé avec leur « marche » en matière de correction, mais indifférents au sort de ce personnel quand il ne lui est pas immé-

diatement nécessaire.

De plus, des changements sont intervenus, au début des années 1980, dans la profession en ce qui concerne la préparation de copie. Jusque-là, cette tâche était effectuée par des lecteurs-correcteurs qui travaillaient « en conscience » dans les locaux des éditeurs – avec un statut de cadre et en étant mensualisés –, et avaient pour mission de « veiller à la cohérence et à la qualité orthographiques et grammaticales des manuscrits, ainsi qu'à la mise au point des ouvrages sur tout support » (y compris la réalisation de tables ou d'index, et le contrôle des bibliographies). Mais le prix toujours plus élevé du mètre carré parisien, entre autres raisons, a incité à cette époque beaucoup d'éditeurs à supprimer leur service de relecture interne afin de réaliser des économies. Ils ont décidé de payer désormais à la tâche, et à un tarif bien sûr inférieur au salaire horaire des lecteurs-correcteurs sur site, la préparation de copie en la confiant à des correcteurs à domicile. Ces correcteurs se sont ainsi vu proposer d'effectuer également de la préparation de copie – selon les modes de rémunération les plus divers, mais tous illégaux puisqu'un tel travail n'est pas prévu dans la convention comme pouvant s'effectuer à la maison. Résultat, certains bulletins de salaire estampillés « correcteurs à domicile » comportent un tarif unique (et faible), mais le salaire est calculé à partir de deux tarifs distincts selon qu'il s'agit d'épreuves à relire (12 000 signes à l'heure pour la lecture avec copie, 15 000 signes à l'heure pour la lecture sans copie, en matière de travaux courants) ou de préparation de copie

(10 000 signes à l'heure, au mieux 8 000). Sur d'autres bulletins figure la seule « pige » conventionnelle agrémentée de deux tarifs. Sur d'autres encore, on ne mentionne que la correction, la préparation étant payée par ailleurs, à coups d'enveloppes aux montants des plus fantaisistes. Le paiement en droits d'auteur (3) peut, certes, faire l'objet d'une plainte aux prud'hommes, avec des jugements obligeant parfois les employeurs à requalifier en CDI le contrat d'un correcteur qui était rémunéré selon ce mode. Mais cela signifie des années de procédure pour quelques milliers d'euros, et une inscription sur la « liste rouge » des éditeurs qui rend peu évident de retrouver ensuite du travail auprès d'eux.

Quoique les dispositions conventionnelles aient apporté une amélioration sur divers plans pour les correcteurs, elles n'ont ainsi pas tardé à être détournées par le patronat, avec force entours sur le paiement de la préparation (4). Et depuis la création de l'autoentrepreneuriat, c'est le statut du correcteur à domicile lui-même qui est attaqué : alors que l'offre de travail se raréfie avec la crise qui a frappé l'édition au milieu des années 2000 (5), un nouveau personnel non salarié et souvent non qualifié est apparu sur son terrain.

### « NON À L'UBÉRISATION DE LA PROFESSION ! »

Le statut d'autoentrepreneur, vanté comme un gage de flexibilité pour les employeurs et pour les salariés, fête ses dix ans en novembre. Lancé en 2008 par le secrétaire d'Etat aux PME Hervé Novelli, il était censé offrir « à chacun la possibilité de bénéficier d'un gain de revenus supplémentaires ». Mais, le 6 novembre 2016, un groupe de lectrices-correctrices membres du collectif Correcteurs précaires dénonçait déjà devant le restaurant Drouant, à Paris (où délibérait le jury du prix Goncourt qui serait décerné à Leïla Slimani), l'utilisation abusive de ce statut. De plus en plus de correcteurs qui étaient salariés par des maisons d'édition sont incités à créer leur autoentreprise, rebaptisée microentreprise, et les périodes de creux se multiplient pour les plus précaires. Dans le même temps, ils sont concurrencés par des professeurs de français à la retraite ou des étudiants en lettres qui n'ont pas suivi la formation spécifique de correcteur (couronnée par un diplôme d'Etat). Ces nouveaux venus ont souvent un statut d'autoentrepreneur, et acceptent de travailler à des tarifs plus bas que ceux fixés par la convention. A tarif net égal, l'absence de cotisations les concernant permet aux éditeurs qui s'adressent à eux de réaliser de substantielles économies : là où un salaire leur coûterait plus de 2 500 euros





pour une rémunération nette de 1 500 euros, ils n'ont à déboursé que ces 1 500 euros en règlement de la facture que leur adresse leur prestataire. Mais cela ne leur suffit pas : ils veulent aussi un tarif inférieur et n'ont aucun mal à l'imposer à des travailleurs isolés et pas salariés – alors que les autoentrepreneurs ont une faible protection sociale : affiliés au régime social des indépendants (RSI), ils et elles n'ont pas la couverture de l'assurance-chômage en cas de cessation d'activité.

Les responsables des services Correction assurent ne recourir à ce personnel qu'en cas de surcharge de travail, donc à titre exceptionnel, et seulement en raison de la flexibilité dans la gestion de la production que leur offre l'autoentrepreneuriat. Mais cet argument d'ordre pratique cache une réalité bassement matérielle : en se tournant vers des autoentrepreneurs, les éditeurs échappent aux contraintes des cotisations patronales et du salaire minimum.

Pareille dérive aggrave l'atomisation de la profession et, en conséquence, sa difficulté à se faire entendre : les personnes recourant au statut d'autoentrepreneur le font en dépannage pour échapper au chômage, ou parce qu'elles sont en début de carrière. Elles préféreraient certainement être salariées, mais ne croient plus que cela soit possible – 96,1% des TAD considèrent le statut d'autoentrepreneur comme moins avantageux pour eux, selon une enquête du Centre études et perspectives du groupe Alpha (6). Elles sont donc très peu exigeantes sur leurs conditions de travail ou de rémunération. Soulagées et contentes de trouver du travail, elles ne vont pas se mobiliser aux côtés de personnes qu'elles jugent mieux loties.

On assiste actuellement à une multiplication des statuts pour les correcteurs comme pour les autres TAD : selon leurs employeurs, ils seront rémunérés en droits d'auteur, en tant qu'autoentrepreneurs ou en tant que salariés. Plus de 20 % des TAD cumulent un double statut. Et 36,4 % ont l'autoentrepreneuriat pour source exclusive de revenu : ce régime n'est pas un soutien occasionnel à leur pouvoir d'achat, mais leur principal accès à un travail rémunéré.

Toute la profession des correcteurs est en train de basculer peu à peu du salariat vers l'autoentrepreneuriat, avec le risque de voir les tarifs bradés devenir la norme. Un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales soulignait, dès 2013, un tel danger comme étant élevé pour « des catégories fragiles » de salariés, mais aussi pour « des salariés installés » à qui l'employeur propose d'adopter le statut d'autoentrepreneur « par substitution au régime normal des heures supplémen-

taires ».

Il n'est pas évident de contester un recours abusif à de l'autoentrepreneuriat. Il faut parvenir à démontrer l'existence d'un lien de subordination avec une entreprise, afin de prouver que le travail effectué en tant qu'indépendant relève du salariat dissimulé. On doit également être en mesure de supporter la lenteur des procédures aux prud'hommes et leur coût. C'est pourquoi nombre d'autoentrepreneurs pourtant désireux de faire valoir leurs droits ne le font pas, et rares sont les demandes de requalification en CDI qui aboutissent.

### « MÊME À DOMICILE, ON N'EST PAS DOCTEURS ! »

Après deux ans de débats houleux et stériles avec le SNE, les syndicats ont obtenu, le 26 octobre 2017, la reprise des discussions concernant la réforme de l'annexe IV (7). C'est pourquoi le collectif Correcteurs précaires poursuit ses actions et interventions auprès des médias, de la classe politique et du public, en les incitant à relayer sa démarche (lire, sur correcteurs.wesign.it/, sa pétition, qui a recueilli 8 000 signatures mi-janvier).

Soutenu par la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et FO (8), il a envoyé un courrier à la ministre de la Culture Françoise Nyssen, le 23 mai dernier, pour lui demander d'« accorder la plus grande attention à ce dossier et de bien vouloir recevoir une délégation de salariés » afin que celle-ci lui expose les détails. Mais c'est Jérôme Garcin qui, après avoir eu le « privilège » d'interviewer F. Nyssen, a répondu à sa place dans L'Obs ! Pour assurer que la situation des correcteurs était « suivie au ministère du Travail », mais que l'évolution de cette situation devait « être discutée avant tout avec les éditeurs ». Ajoutant, en guise de commentaire : « Il faut absolument que le Syndicat national de l'édition dialogue avec les correcteurs et qu'ils trouvent, ensemble, une solution digne et viable. » Un vœu pieux, quand on sait que les négociations avec le SNE piétinent et que F. Nyssen faisait partie de son bureau (aux côtés d'Arnaud Nourry, PDG d'Hachette, et d'Antoine Gallimard) jusqu'à sa nomination au ministère de la Culture.

Toujours dans L'Obs, la ministre a aussi affirmé : « Dans le cas de la maison que j'ai dirigée, Actes Sud, la majorité des correcteurs étaient salariés et avaient donc les droits propres à tout salarié. Ils faisaient partie intégrante de l'équipe. Deux correcteurs ont même évolué au sein de la maison et sont devenus éditeurs. » Des propos mis en doute par le collectif, qui a pointé au sein d'Actes Sud « beaucoup de microentrepreneuriat ces derniers temps, pas mal d'exemples de livres mal corrigés comme Millénaire, des traducteurs payés

en dessous du tarif recommandé par le CNL... ».

Pour conclure provisoirement sur le sujet, si la mobilisation du collectif Correcteurs précaires lui a permis de faire passer ses revendications dans les médias (du Figaro au Parisien, sur France Culture, France Inter...) ainsi que d'avoir le soutien de l'académie Goncourt (!) et de nombreux auteur-e-s, l'état d'esprit n'était pas au beau fixe chez les représentants des salariés-e-s, le 9 janvier, au sortir de leur réunion avec le SNE. Comme l'a reflété le communiqué du SGLCE-CGT : « [L]es négociations, après quelques annonces encourageantes en novembre 2017, semblent désormais s'engager dans une impasse, le SNE se montrant fermé à nos principales revendications (...). Il compte sur un accord signé en février ; en l'état actuel des choses, nous ne partageons pas cet enthousiasme. » La réunion du 12 n'a rien donné de plus. Une autre est prévue en janvier, mais il se pourrait que le collectif et les syndicats, plutôt que d'accepter un mauvais accord, choisissent de poursuivre leur combat, qui connaît un début de notoriété et a sa place parmi les luttes menées dans tous les secteurs contre la précarisation du travail. Alors, puisqu'il est question ici de littérature, nous terminerons cet article, comme à la grande époque des romans-feuilletons, par : A suivre.

Vanina

(6) En 2015, 53,3 % des TAD ayant répondu au questionnaire de ce Centre auraient un revenu annuel inférieur à 15 000 euros. Aujourd'hui, il y aurait en tout et pour tout 716 (lecteurs-)correcteurs, essentiellement salariés à la tâche – un chiffre très faible et stable, malgré l'accroissement de la production.

(7) Les correcteurs pourraient enfin être payés pendant une formation, toucher des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, avoir un entretien annuel avec leur employeur... comme n'importe quel salarié (en théorie, du moins).

(8) La synergie entre le collectif et deux syndicats – la CFDT Edition et surtout le SGLCE-CGT (syndicat du Livre CGT), par le truchement de sa section correcteurs – s'est révélée assez efficace. La CGT a apporté une certaine force de frappe, mais le collectif reste indépendant.





## chroniques du contrôle et de la répression **Big**

### Premier bilan de la loi antiterroriste 2017

(voir CA de novembre 2017)

La France est sortie de l'état d'urgence il y a près de 4 mois et on commence à voir comment le ministère de l'intérieur s'approprie les outils de la nouvelle loi de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme (SILT). L'adoption de ce texte avait été posée par le gouvernement comme un préalable à une sortie de l'état d'urgence. De fait, la loi SILT transpose plusieurs de ses pouvoirs dans le droit commun. Le 20 décembre, la commission des lois de l'Assemblée nationale, chargée du contrôle, a proposé un bilan chiffré des premières semaines d'application. On y apprend que la mesure la plus utilisée est celle instaurant des périmètres de protection. Elle permet aux préfets d'autoriser, à l'intérieur de ces zones, des palpations, des fouilles de bagages et de véhicules « afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'acte terroriste ». Au 20 décembre, 33 arrêtés ont été pris en ce sens. Dans dix-huit cas, les préfets ont eu recours aux polices municipales pour effectuer les contrôles et dans vingt-cinq cas, des agents de sécurité privée y ont été associés. Plusieurs arrêtés durent moins de 24 heures, comme lors d'un déplacement de Macron ou du marathon de

La Rochelle ; d'autres s'étalent sur plusieurs jours comme pour les marchés de Noël de Colmar, d'Eguisheim ou de Kayersberg ; trois, enfin, ont été pris pour un mois – la durée maximale – et, depuis, renouvelés. Ces arrêtés concernent les enceintes de la gare de Lille-Europe, de la gare du Nord, à Paris, et le port maritime de Dunkerque et ses abords. La permanence des contrôles dans ces trois lieux, zones de transit vers l'Angleterre, répond évidemment à d'autres motivations que la seule lutte contre le terrorisme puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la lutte contre les migrants. Nous avons appris aussi que trois lieux de culte ont été fermés, qu'aucune visite domiciliaire (ex-perquisitions administratives) n'a encore été mise en œuvre et que 22 personnes font l'objet d'une mesure de contrôle administratif (ex-assignation à résidence). Parmi elles, trois sont assignées depuis plus de 600 jours et huit depuis plus d'un an. A suivre

Source : lemonde.fr

### L'ETAT demande à des hôpitaux de les aider à expulser les sans-papiers !

Après les propositions de l'Etat aux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de collaborer à la chasse des sans-papiers, une circulaire a été envoyée le 7 décembre à plusieurs hôpitaux psychiatriques de la région sud. Cette circulaire a été dévoilée par le site d'information spécialisée HospiMedia, le mardi 2 janvier. Celle-ci a été envoyée à des directeurs d'hôpitaux psychiatriques (EPSM) du sud de la France, confirme à StreetPress Alain Chabert, le vice-président de l'Union syndicale de la psychiatrie qui a pu consulter le document. Dans le cas où un sans-papiers serait hospitalisé sous contrainte, la circulaire intimait au personnel médical de participer à son expulsion. Concrètement, les médecins devaient, sur instruction de la préfecture, lui faire signer son obligation de quitter le territoire français avant de la transmettre à l'agence régionale de santé, qui elle-même se chargeait de la faire remonter à la préfecture. Cette nouvelle a eu du mal à passer auprès des professionnels de santé. Le 29 décembre, deux des principaux syndicats de psychiatres, l'union syndicale de la psychiatrie (USP) et le syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH) ont publié un communiqué de presse. Ils y dénoncent la confusion des genres « entre des agences chargées de la santé et des décisions de police » et demandent à la ministre de la santé, Agnès Buzyn, l'annulation de cette mesure. Finalement, le jeudi 4 janvier, face à la grogne, le ministère de la Santé a décidé d'annuler cette circulaire.

Source : StreetPress.com

### Une police municipale s'équipe « made in France »

La police municipale de Melun vient d'être dotée de trois nouveaux lanceurs de balles de défense. Il ne s'agit pas du LBD 40 qui équipe depuis 2007 la police nationale, mais le Kann44 produit par la toute nouvelle entreprise REDSCORE, fondée en 2014 et située à Lanester près de Lorient (Morbihan, 56). Ouest France nous apprenait le 15 mai 2016 que le Kann44 allait être présenté une première fois au salon des maires de Paris du 31 mai au 2 juin 2016. Comme quoi, le salon des maires peut aussi faire office de salon de l'armement... L'arme s'y vend d'avoir les mêmes performances balistiques que le LBD 40 et de pouvoir tirer jusqu'à 30 mètres. Elle peut être équipée d'un viseur holographique et d'un désignatif laser. Sur le site du fabricant, on peut y lire : « Née en Bretagne, de l'association d'un ancien gendarme et d'un jeune ingénieur spécialisé en mécatronique, REDCORE SAS est une entreprise qui développe et distribue des solutions innovantes pour le marché international de la sécurité et de la défense. L'expérience du terrain alliée à l'ingénierie et à la réactivité des solutions proposées par les nouvelles technologies permet à REDCORE SAS de s'adapter rapidement à la demande et de se positionner

comme une entreprise d'armement appliquant un mode de fonctionnement agile. C'est avant tout, l'équipe, la solution développée, la collaboration et l'acceptation du changement qui donne à REDCORE SAS la longueur d'avance et la réactivité d'une jeune structure. » Ce lanceur de Balles de Défense est de « Fabrication Française de dernière génération innovant répondant au mieux aux contraintes et usages modernes. »

Et pendant ce temps : Que fait la police ? Ca crève les yeux !

Le jeudi 23 novembre au matin, les lycéens de Gustave-Eiffel à Cachan (94) bloquent leur établissement en protestation contre l'esclavage en Libye. La police intervient brutalement. Les témoins parlent de lacrymogènes et de plusieurs tirs de LBD 40, tirs contestés par la police. Difficile de nier par contre la blessure à l'œil d'une lycéenne. Opérée à l'hôpital Cochin, l'élève a perdu définitivement l'usage de son œil. Une mutilation de plus à mettre aux crédits des forces de l'ordre...

Après la police nationale c'est au tour des flics municipaux, ça promet...

Source : desarmons.net





# Brother



## Le port d'arme par des agents de sécurité privée encadré par la loi

Le 1er janvier, un décret est entré en vigueur qui explicite les conditions d'exercice de missions de surveillance armée. Ce texte découle de la loi de sécurité publique de février 2017 dont le principal apport était de modifier les règles d'ouverture du feu en vigueur pour les agents de la force publique. Mais le texte vient aussi mettre de l'ordre dans un domaine où la réglementation n'avait pas évolué depuis plus de trente ans. Le port d'arme pour les agents de sécurité privée n'est pas, en soi, une nouveauté. Il n'y a pas de recensement officiel, mais on estime à environ 5 000 le nombre d'employés de la sécurité privée exerçant leur activité en étant porteurs d'une arme de poing (arme à feu à canon court). Il s'agit principalement des transporteurs de fonds ou de valeurs. Auxquels s'ajoutent quelques centaines de personnes intervenant dans la protection des navires, face au risque de piraterie maritime, ainsi que sur des sites nucléaires d'Areva ou du Commissariat à l'énergie atomique. En outre, un peu moins d'une centaine d'agents de protection rapprochée de personnalités est armée. Il s'agit de gardes du corps intervenant le plus souvent auprès d'élus, de dirigeants de grandes entreprises, de journalistes, d'avocats ou de per-

sonnalités médiatiques particulièrement exposées.

Ainsi que le précise ce décret, cette surveillance par des agents armés doit permettre de faire face à « un risque exceptionnel d'atteinte à [la] vie ». On peut ainsi imaginer que certains réseaux de transport, des parcs d'attractions, des médias ou encore des enceintes sportives pourraient vouloir recourir à ces dispositifs de protection armée, arguant de la menace terroriste. C'est l'Etat qui définira ces périmètres pour lesquels le recours à une surveillance armée pourra être envisagé. Il y a actuellement 170 000 agents de sécurité publique et avec ce décret il devrait y avoir 1 000 à 2 000 agents de sécurité armés supplémentaires. L'entreprise de sécurité privée devra créer une entité juridique spécifique pour ces activités armées qui ne pourront être exercées que sur autorisation préfectorale. Travail non déclaré, conditions difficiles, turnovers importants... le secteur de la sécurité privée, ultra concurrentiel, reste confronté à des enjeux de professionnalisation et de moralisation importants. Sa montée en puissance semble toutefois inéluctable, notamment sous l'effet de la demande de l'Etat.

Source : lemonde.fr

## Acteur ou spectateur ?

Pour lutter contre les violences policières, filmer l'action policière est légal et peut être même efficace. Mais filmer ou diffuser des images montrant la police « en difficulté » peut coûter très cher : 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende en cas de diffusion de vidéos d'agression de policiers (article 222-33-3 du code pénal). Seules deux exceptions sont permises par la loi : quand il s'agit de faire son métier de journaliste ou s'il s'agit de conserver des preuves d'une agression à des fins judiciaires. Bien sûr, les personnes ayant frappé les fonctionnaires de police s'exposent évidemment à des sanctions de la part de la justice (articles 222-11 à 222-13 du code pénal), soit à une amende de 45 000 euros et à une peine de prison de 3 ans ou à 75 000 euros d'amende et 5 ans de prison, selon le nombre de jours d'incapacité totale de travail (la démarcation entre les deux peines se fait à huit jours d'ITT) ! On constate tout de même que filmer et diffuser des images montrant la police en difficulté est plus sévèrement puni par le code pénal que le fait d'avoir frappé la police.

Source : Code pénal

## L'enfer des migrants africains

En 2017, au moins 3 116 migrants sont morts ou disparus en tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, dont 2 833 au large de la Libye, selon un relevé de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Mais depuis l'été, les tentatives de traversée sont en forte baisse en raison des manœuvres de l'Italie pour empêcher les migrants de prendre la mer à la suite d'accords avec les autorités et des milices libyennes. Les pays européens jouent un rôle important dans l'interception des réfugiés et des migrants et dans la politique visant à les contenir en Libye, ils partagent ainsi avec la Libye la responsabilité des détentions arbitraires, de la torture et autres mauvais traitements infligés aux réfugiés et aux migrants en détention (voir CA 275 sur la Libye). De plus, 38 migrants viennent de déposer plainte à Pau contre l'Italie pour maltraitance...

Source : Lemonde.fr

## Big Brother en Asie

Depuis une dizaine d'années, la Chine met en place l'une des plus grande base de données planétaires recensant les profils biométriques de 40 millions de dissidents réels ou potentiels.

La Chine a le plus grand réseau de vidéosurveillance du monde avec 170 millions de caméras. Elle devrait même en avoir 400 millions supplémentaires en 2020. Ces caméras ne se contentent pas de filmer, Pékin est désormais en pointe sur la reconnaissance faciale. La Chine est en train de devenir le leader de l'intelligence artificielle, détrônant ainsi les Etats-Unis.

Début décembre, un reporter de la BBC qui voulait défier l'infailibilité du système de reconnaissance faciale de Guiyang (ville de 4,6 millions d'habitants) a remis à la police une simple photo de sa personne. Il a suffi de 7 minutes aux autorités pour le localiser. Dans plusieurs villes chinoises, un appareil identifie les passants qui traversent en dehors des passages piétons. Leur photographie est ensuite affichée sur des écrans au niveau des carrefours. Une application mobile incite les bons ci-

toyens à dénoncer les personnes qui affectent la stabilité sociale. Lorsqu'une information est signalée sur l'application, elle est envoyée vers un centre de commande de « gouvernance sociale » (!), avec des écrans qui permette de visualiser où se concentre tel ou tel problème, permettant ainsi une intervention rapide de la police. Si vous consultez sur ce sujet des sites Internet, vous trouverez sans problème la cause de ce Big Brother chinois : C'est le « communisme » !

En Inde, et là on sort du monde « communiste », Aadhaar est un système d'identification de la population de l'Inde. Il est géré par l'Unique Identification Authority of India. Le système comprend un numéro d'identification national à 12 chiffres associé à chaque personne en plus de données biométriques comprenant la photographie des iris, la photographie du visage et les empreintes digitales. Le projet intègre également des données plus usuelles, comme le nom, le sexe, la date et le lieu de naissance. Tout serait lié à ce numéro à douze chiffres : Carte d'identité, compte en banque, nu-

méro de téléphone, factures, logement, réservations de train, et même paiement par empreinte digitale. Ce projet a été lancé en septembre 2010, avec l'aide de Safran (groupe industriel et technologique français) et de NEC (société de services informatiques britannique). En avril 2013, 310 millions de personnes avaient été recensées par ce système. En 2014, le projet recensait déjà 650 millions de personnes, pour un coût de 400 millions de dollars. En janvier 2016, le projet avait identifié 960 millions de personnes. Le but est de ficher 1,3 milliards de citoyens indiens. Mais... depuis son lancement ce gigantesque projet multiplie les ratés ! C'est ainsi qu'un journaliste indien a pu, moyennant 7 euros, acheter à un groupe anonyme l'intégralité de la base de données nationale contenant les informations privées d'un milliard de citoyens. Un fiasco de plus pour ce projet qui constitue la plus grande base de données biométriques au monde : C'est le capitalisme !

Sources : CQFD, numérama.com, franceinfo.fr...





# «Johnny», une icône française

A VRAI DIRE, JOHNNY HALLYDAY NE M'INTÉRESSE PAS PARTICULIÈREMENT ; IL N'EST QU'UN PRÉTEXTE. MAIS C'EST, PARMİ BEAUCOUP D'AUTRES, QUELQU'UN QUI A SU S'ENRICHIR AVEC LA MUSIQUE DES NOIRS NORD-AMÉRICAINS AVILIE, ABÂTARDIE, TOUT EN PRÉTENDANT AVOIR LÀ SES RACINES. CES NOIRS ONT BEAUCOUP MOINS RECUEILLI LES FRUITS D'UNE TRADITION MUSICALE QUI EST POURTANT LA LEUR, ET CE N'EST PAS UN HASARD ; CE SONT SURTOUT CEUX QUI ÉTAIENT « DE LA BONNE COULEUR » QUI EN ONT PROFITÉ..



(1) Paru en 1963, et traduit par Jacqueline Bernard pour Gallimard en 1968

(2) Emission « Les Grandes Gueules » sur RMC, juin 2017.

Dans les années 1960, tous les moyens du marketing – non dépourvus d'un certain racisme – ont été mis en œuvre aux Etats-Unis comme en France pour vendre de l'artiste blanc à une clientèle blanche dont le pouvoir d'achat s'améliorait. Il s'agissait de hisser en haut des hit-parades les Elvis et autres Johnny. Dans l'Amérique profonde et moins profonde, il était en effet beaucoup plus facile de transformer en idole du dérivé blanc que de l'original à peau foncée. En France, les candidats qui représentaient la musique venue de l'autre côté de l'Atlantique avaient pour ainsi dire tous la couleur requise.

Le chanteur récemment décédé a toujours été d'une grande fidélité à la droite politique – de sa campagne pour Giscard d'Estaing à son appui à Sarkozy. Rien d'étonnant, donc, si étaient présents le 9 décembre dernier dans l'église de la Madeleine, à Paris, tous les dignitaires des gouvernements français successifs. Chacun et chacun a exprimé son admiration sans bornes pour l'œuvre et l'artiste. Devant cette idolâtrie démesurée de la part de la « nomenklatura », une mauvaise pensée m'a traversé l'esprit : que se serait-il passé si « Johnny », dans un moment d'égarement, avait flirté avec l'ex-

trême droite ? Aurions-nous eu droit aux mêmes éloges dithyrambiques ? Je pense que non – ni Champs-Élysées ni Madeleine. La France n'aurait pas connu toutes ces « festivités », non parce que les idées des partis représentés et celles du FN divergent fondamentalement, mais parce qu'en politique il est utile de cultiver la différence entre elles. Les fidèles de la rue seraient venus quel que soit l'endroit où la cérémonie aurait eu lieu ; mais les autres, les « résistants du premier balcon », ceux qui étaient installés à l'intérieur de l'église, auraient certainement eu d'autres chats à fouetter.

## HALLYDAY ET LE « BLUES »

Dans une de ses chansons, « Johnny » chantait : « Toute la musique que j'aime / Elle vient de là / Elle vient du blues / Les mots ne sont jamais les mêmes / Pour exprimer ce qu'est le blues. » Etc.

Ce lien revendiqué avec la musique des Noirs nord-américains est, en étant gentil, du grand n'importe quoi. De quel blues parle-t-il, lui qui a commencé par chanter La Ballade de Davy Crockett, et qui ensuite, toujours à l'affût de ce qui pouvait marcher, s'est roulé par terre et a provoqué chez certains des extases sans pareilles ? Ensuite, la machine était lancée, il a suffi de la manœuvrer selon les goûts des époques et d'encaisser les bénéfices. Le blues et les conditions d'existence d'une population qui lui est indissociable étaient très loin du personnage. Le blues, disait Howlin' Wolf, est synonyme de problème, quand un homme n'a ni argent ni boulot et doit s'occuper d'une famille.

Surtout, dans un premier temps, « Johnny » s'est lancé dans ce qu'on a appelé le rock 'n' roll – une musique qui est, grosso modo, une commercialisation du rhythm 'n' blues. Le rock est l'expression la plus rentable et la plus au goût des jeunes Blancs, et toutes sortes de chanteurs s'y sont mis. Si vous avez deux minutes, écoutez sur YouTube un morceau de Fats Domino datant de 1949 (Hallyday n'avait que six ans) et intitulé The Fat Man ; bien qu'il soit encore imprégné de blues, il annonce déjà la « grande transformation ».

Voici ce que disait un autre chanteur noir, né en 1926 dans le Missouri et décédé l'année dernière : « Je suis flatté d'avoir été tant copié. C'est un honneur pour moi

qu'ils aient choisi de piller Chuck Berry et un hommage que ça les ait rendus aussi riches. » Comme beaucoup de musiciens noirs, c'est au sein de l'église locale que Chuck Berry a appris son art – mais cela ne l'a pas rendu stupide.

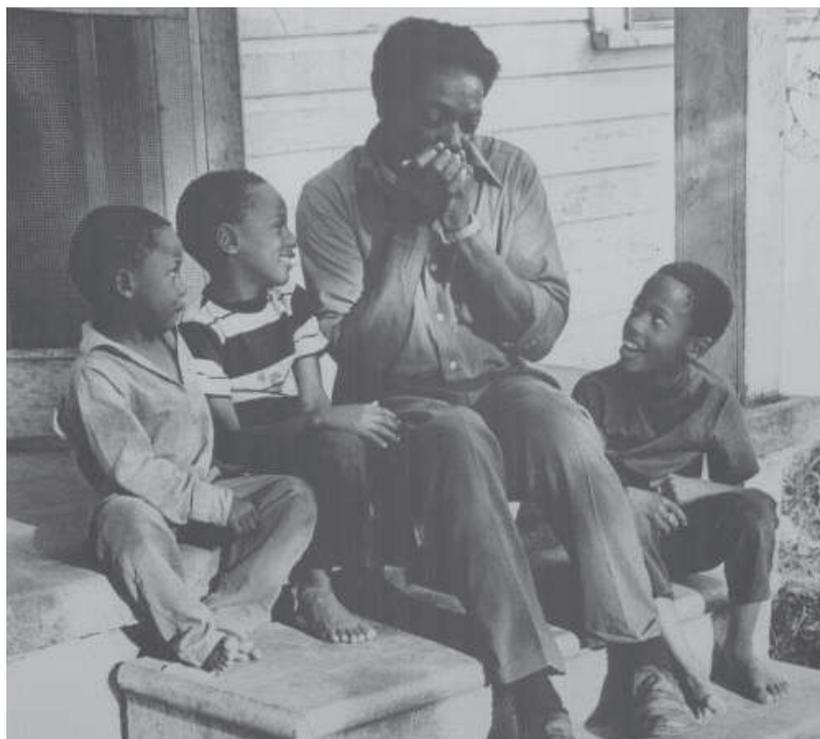
Un autre chanteur noir s'appelait Little Richard. Né en 1932 en Géorgie, il avait un petit côté extravagant de façon naturelle. Il fut parmi les premiers à savoir capter l'intérêt d'un public blanc : il était flamboyant et électrisant, et inspira pas mal d'artistes beaucoup plus récents. Des générations de musiciens l'ont carrément copié. Mais si vous vous donnez la peine d'écouter des morceaux tels que Lucille ou encore Tutti frutti, vous comprendrez que quelqu'un comme lui devait susciter un certain effarement dans l'Amérique puritaine.

Il n'est pas possible de citer tous ceux qui se sont exercés au rhythm 'n' blues, aussi je vais passer à une autre discipline, le blues – le véritable, pas celui que certains ont en tête – pour vous parler de trois personnages figurant dans un film de Wim Wenders que vous avez peut-être vu.

Mais auparavant, voici quelque lignes d'un livre que j'ai sous les yeux, Le Peuple du blues (1) : « Mais l'un des traits les plus marqués du Blanc occidental, c'est depuis toujours la conviction, fanatique et pour ainsi dire faite d'instincts, que ses idées sur le monde sont éminemment enviables et, qui plus est, que ceux qu'elles n'attirent pas ou qui, du moins, ne les trouvent pas admirables sont des sauvages ou des ennemis. L'idée que la pensée occidentale pourrait être exotique, si on la regardait d'un autre point de vue, n'effleure jamais la plupart des Occidentaux. » Je ne trouve rien à redire à ces réflexions ; leur auteur, LeRoi Jones, résume bien certains comportements visibles y compris dans des milieux où on ne les attendrait pas.

Aujourd'hui, celles et ceux qui jettent un regard critique sur l'Occident sont souvent accusés de faire le jeu de l'islamisme. Dans ma circonscription a ainsi été élue à l'Assemblée nationale une dame de couleur qui s'appelle Danièle Obono et, quoi qu'on puisse penser de son rôle politique, c'est une belle saloperie ce que lui ont fait dans une radio commerciale (2) les imbéciles de service, en exigeant d'elle un « Vive la France ! » comme preuve de sa fidélité à la patrie.





Et pourquoi pas généraliser la chose et demander à tous ceux qui ne correspondent pas à leur idée de la (bonne) France de jurer sur le drapeau, avant de prendre leurs sales micros ?

Il est facile de comprendre que le blues n'est pas né d'une vie pleine de poésie, mais plutôt d'un travail harassant, d'un confort minimal, d'une nourriture bien loin d'être celle des grands propriétaires. Il permet une expression plus personnelle que les chants rattachés au religieux, comme les negro spirituals ou le gospel.

#### L'ESPRIT DU VRAI BLUES

Wenders a choisi pour son film trois chanteurs musiciens encore proches de la tradition, même s'il a de ce fait été obligé d'utiliser parfois de fausses images d'archives. Des musiciens bien plus connus existaient, comme Buddy Guy, John Lee Hooker, B. B. King ou Muddy Waters. Je pense cependant que le cinéaste a eu raison de porter son effort sur d'autres moins célèbres. Son œuvre, qui est sortie en 2003, s'intitule *The Soul of a Man*.

Le premier musicien est Blind Willie Johnson. Aveugle très jeune, il chantait à l'église et dans les rues, et était très souvent accompagné par sa femme Angeline. Il a fait environ une trentaine d'enregistrements entre 1927 et 1928. Guitariste, il recourait dans beaucoup de ses morceaux à la technique du bottleneck (3), mais en utilisant un couteau de cuisine, ce qui donnait à sa guitare un son très particulier. Vous pouvez écouter Jesus

Make up my Dying Bed ou Nobody's Fault but Mine. Willie Johnson est mort en 1945, à la suite d'un incendie de son logement, après qu'on a refusé de l'admettre à l'hôpital. Dans le Texas de 1945, quelqu'un qui avait l'extrême avantage d'être à la fois noir et aveugle avait toutes les chances d'être regardé comme un moins que rien. Wenders a travaillé l'image pour lui donner un aspect ancien, et il le dit dans une interview : « J'ai fabriqué du faux avec du vrai. »

Le deuxième musicien est Skip James, né en 1902. La première partie qui lui est consacrée est aussi composée de fausses images d'archives, mais la seconde en présente des vraies. Il jouait de la guitare et du piano, son père était pasteur baptiste. Il gagna en 1931 un concours de blues et fut ensuite invité à partir dans le Wisconsin où il enregistra en quelques jours 26 morceaux, parmi lesquels certains sont devenus célèbres. Il reçut pour cela 40 dollars. Par la suite, il ne chercha plus à vivre de sa musique et devint pasteur. Trente ans après (et c'est là que les images sont véritables), des jeunes amoureux du blues le redécouvrent et le poussent à revenir sur scène. La reprise d'un de ses morceaux, *I'm so Glad*, par le groupe anglais Cream (4), lui rapporte 6 000 dollars – qui paieront sa note d'hôpital, et ses funérailles par la même occasion.

Pour le troisième, Wim Wenders a eu plus de chance : des images avaient été tournées par les Seaberg, un couple de Suédois qui, au tout début des années 1960, s'étaient intéressés à J. B. Lenoir. Ils avaient réalisé un second film en 16 mm

en 1964 et avaient proposé les deux à la télévision suédoise, convaincus de pouvoir ainsi aider le chanteur. Mais ça n'avait pas du tout intéressé la télévision du pays, qui s'en foutait pas mal d'un nègre à la voix haut perchée et n'avait d'yeux que pour des artistes incolores et inodores du genre Paul Anka (4), Cliff Richard (5) ou même Rita Pavone (6).

J. B. Lenoir est né dans le Mississippi en 1929 et mort en avril 1967 à la suite d'un accident de voiture. L'hôpital avait pris ses blessures à la légère, comme cela a dû arriver pour beaucoup d'autres Noirs.

De ces trois musiciens, c'était lui le plus extravagant dans sa façon de s'habiller. Il était aussi le plus proche du Mouvement des droits civiques. En 1954, sa maison de disques lui imposa de rebaptiser une de ses compositions, *Eisenhower Blues*, en *Tax Paying Blues* (Ike Eisenhower avait été élu Président l'année précédente). A partir de là, tout se compliqua pour lui et il fut obligé d'accepter toutes sortes de petits boulots pour survivre. En 1963, un autre artiste lui vint en aide, et il put enregistrer à nouveau des morceaux comme *Vietnam Blues* ou *Alabama Blues*. Certains considèrent ce dernier morceau comme étant aussi fort que *Strange Fruit*, un blues chanté par Billie Holiday qui dénonce des crimes contre le peuple noir.

Dans ce morceau, J. B. Lenoir dit : « Je ne retournerai jamais en Alabama, ce n'est pas un endroit pour moi / Tu sais ils ont tué mon frère et ma sœur, et on laisse ces gens courir en liberté. » Celui de Billie Holiday fut composé par un enseignant juif d'origine russe, Abel Meeropol, qui, à la mort des époux Rosenberg – exécutés en 1953 après avoir été accusés d'espionnage pour l'URSS –, adopta avec sa femme Anne leurs fils Robert et Michael. Les premiers vers de *Strange Fruit* sont : « Les arbres du Sud portent un fruit étrange / Du sang sur leurs feuilles et du sang sur leurs racines / Des corps noirs qui se balancent dans la brise du Sud / Un fruit étrange suspendu aux peupliers... »

Il y a une sacrée différence entre ces personnes et notre « héros » français, qui dépensait entre 200 000 et 400 000 euros par mois. Lui pouvait crier : « Dieu bénisse l'Amérique ! » et chanter ses *Harley Davidson* et autres voitures décapotables...

Aujourd'hui encore, il y a vingt fois plus de jeunes hommes noirs tués par la police aux Etats-Unis que de jeunes hommes blancs. La proportion qu'ils représentent dans la population carcérale est terrifiante, et l'élection d'un Président noir/blanc n'y a rien changé : le nombre des Noirs en prison dépasse celui des esclaves en 1850.

*Elisario*

(3) Tube de verre ou de métal qui remplace le pincement des cordes sur le manche. Les premiers bluesmen noirs utilisaient un goulot de bouteille.

(4) Ce groupe britannique, composé de musiciens blancs, a tenu de 1966 à novembre 1968, et vendu plus de 35 millions d'albums. Il était composé de Jack Bruce, Eric Clapton et Ginger Baker, considérés par toute la critique comme excellents dans leur spécialité, mais le plus connu des trois est sans nul doute le guitariste Eric Clapton.

(5) Chanteur canadien qui, en 1957, eut un succès considérable avec la chanson *Diana*. Par la suite, il enchaîna les réussites commerciales.

(6) Véritable « institution anglaise », Cliff Richard débuta sa carrière à la fin des années 1950. De même que Paul Anka, il n'a rien de méchant – toujours bien propre sur lui, avec une musique bien sage.

(7) Cette chanteuse italienne des années 1960 fut très populaire, avec des morceaux comme *La Partita di pallone* ou *Datemi un martello*. Cette chanson, composée aux Etats-Unis en 1949 par Pete Seeger et Lee Hays, et interprétée par de nombreux artistes, fut reprise en France sous le titre *Si j'avais un marteau*, mais sans le côté contestataire de ses paroles d'origine.





# CATALOGNE: UNE VOIE VERS L'INDEPENDANCE SEMEE D'EMBUCHES

LE FEUILLETON CATALAN VA-T-IL CONNAÎTRE BIENTÔT SON DÉNOUEMENT ? PROBABLEMENT PAS, TANT LA SITUATION EST COMPLEXE. AVEC LES ÉLECTIONS DU 21 DÉCEMBRE, LE CONFLIT S'EST LARGEMENT CONCENTRÉ SUR LE TERRAIN INSTITUTIONNEL, FAISANT PERDRE AUX MOUVEMENTS SOCIAUX LEUR PROTAGONISME (1). LE SYSTÈME RÉPRESSIF ESPAGNOL EST LUI TOUJOURS EN PLACE EMPÊCHANT TOUTE "NORMALITÉ" POLITIQUE, CE QUI LAISSE PRÉSENTER UN AVENIR DIFFICILE.

(1) Voir article dans CA n°275 (décembre 2017)

## UN ÉCOLOGICALISME EN MARCHÉ

Malgré des bulletins de vote et des urnes confisqués par les autorités espagnoles, car considérés comme illégaux, et une répression judiciaire et policière brutale (10 000 policiers et gardes civils avaient été envoyés en Catalogne par le gouvernement de Madrid au moment du référendum ; ils ont été rappelés fin décembre), les "Si" au référendum d'autodétermination l'emportent le 1er octobre : 2 millions de Catalans (soit 43 % des électeurs) se prononcent à 90 % pour l'indépendance de leur région.

Dans les jours suivants, les mobilisations se poursuivent : manifestations contre les violences du pouvoir central, pour l'indépendance, pour la proclamation de la république, grève générale le 3 octobre. Mais, en parallèle, il y a eu aussi des rassemblements importants de partisans de l'unité avec l'Espagne.

Le 27 octobre, une déclaration unilatérale d'indépendance (DIU) est votée au Parlement catalan engageant un "processus constituant" pour se séparer de l'Etat espagnol.

Quelques minutes plus tard, Madrid impose, comme il l'avait prévu, l'article 155 suspendant l'autonomie catalane, une première depuis la fin de la dictature de Franco. L'effet est comparable à un coup d'Etat : destitution du président, du vice-président et des membres du gouvernement catalan, dissolution du parlement, interventions dans des médias privés et menaces (qui ne seront pas mises à exécution) de contrôle direct de la télévision et de la radio publiques catalanes, re-

prise en main des fonctionnaires, en particulier de la police catalane dont le directeur est destitué, fermeture des représentations catalanes dans le monde... La vice-présidente du gouvernement espagnol, Sáenz de Santamaría, bras droit de Rajoy, est nommée à la tête de la Catalogne. Et le gouvernement de Madrid convoque des élections régionales pour le 21 décembre.

Après cette mise sous tutelle politique, s'enclenchent les sanctions judiciaires. Tous les rouages de l'Etat espagnol sont mis en branle : poursuites par le procureur général contre les membres destitués de la Generalitat ; avis favorable de la Cour constitutionnelle pour annuler la déclaration d'indépendance du parlement catalan ; mise en examen de 17 élu.e.s du Parlement. Le Tribunal de l'Audience nationale accuse "de rébellion, sédition et malversation" des membres du gouvernement et du parlement catalans (parmi eux, le président Puigdemont, le vice-président Junqueras - tête de file de la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), la présidente du parlement Forcadell). Ils risquent jusqu'à 30 ans de prison. Huit membres de l'exécutif catalan, dont Junqueras, sont incarcérés le 2 novembre. Puigdemont s'est retranché en Belgique avec 4 ministres de son gouvernement. La justice espagnole lance contre les 5 exilés un mandat d'arrêt européen, qui sera levé un mois plus tard.

Mais la répression judiciaire ne s'arrête pas là.

Fin décembre, l'Audience Nationale inculpe pour rébellion de nouveaux hauts

responsables politiques des partis indépendantistes, ainsi que d'associations catalanes : telles l'AMI (Association des municipalités pour l'indépendance), l'AMC - association de municipalités. Les présidents, l'un de l'Assemblée nationale de Catalogne-ANC (2), Jordi Sanchez, et l'autre d'Omnium cultural (2), Jordi Cuixart, sont emprisonnés... Ils sont soupçonnés d'avoir encouragé des manifestant.e.s à bloquer les perquisitions des gardes civils lors du référendum du 1er octobre. 700 maires sont poursuivis par la justice espagnole, 400 sites web en faveur de l'indépendance sont fermés. Des enquêtes sont ouvertes, avec l'appui des images prises le 1er octobre, contre les personnes qui ont participé au référendum. Dans le collimateur des autorités espagnoles figurent aussi les CDR (3), constitués de plus de 170 comités, très bien organisés et très actifs sur le terrain. Ils appellent à l'action pour la construction de la République "avec la certitude de savoir que la seule manière d'arriver bien haut, c'est de partir de tout en bas".

Dans la série des interdits imposés par les autorités espagnoles, on peut citer leur décision cocasse de bannir de l'espace public les tissus jaunes, la couleur des lacets que les manifestant.e.s arborent en signe de solidarité avec les prisonniers politiques.

Le gouvernement espagnol prend aussi des mesures destinées à frapper les intérêts économiques catalans... et les esprits. En octobre, il publie un décret extraordinaire qui permet à une entreprise de changer rapidement d'adresse

## LES FORCES POLITIQUES EN PRESENCE

2- L'ANC (plus de 80 000 membres) se donne pour but l'indépendance du pays sous la forme d'un "Etat de droit démocratique et social". Omnium cultural (68 000 membres) oeuvre en faveur de la langue et de la culture catalanes. Ces deux grandes organisations indépendantistes rassemblent des secteurs populaires et des secteurs bourgeois de la population. Elles ont un poids considérable dans la vie politique et culturelle de la Catalogne.

3 - CDR : ils datent de juillet 2017. Ces Comités, à l'origine dits de Défense du Référendum du 1er octobre, se sont rebaptisés Comités de Défense de la République. Visant à l'auto-organisation populaire, ils sont ancrés dans des quartiers et des villages. Y cohabitent des membres de partis, des syndicalistes, des associations de quartier et des entités indépendantistes.

4- Junts per Catalunya (JuntsxCat ou JxC) est une coalition de la droite indépendantiste qui regroupe PDeCat (Parti démocrate européen de Catalogne), CDC (Convergence démocratique de Catalogne) ainsi que des des personnalités.





et de siège social, sur simple signature du conseil d'administration. Dans la foulée, les plus grosses banques Sabadell et Caixabank, ainsi que la plus grande compagnie de gaz et d'électricité Gas Natural, puis le groupe de gestion d'eau Agbar, filiale du français Suez- Environnement et le gestionnaire d'autoroutes Abertis transfèrent leur siège social hors de Catalogne. Ce sont toutes des entreprises multinationales, cotées en bourse. Il semble que plus de 3 000 entreprises les aient imitées depuis le 1er octobre. Par ailleurs, des marques agroalimentaires catalanes ou des petites sociétés subissent des appels au boycottage lancés en Espagne, où l'idéologie anti-catalane est plus vigoureuse que jamais.

**DES RÉSULTATS ÉLECTORAUX PEU DIFFÉRENTS DE CEUX DE 2015 ...**

... Mais, si l'on sort d'une lecture "blocs indépendantistes contre unionistes" (ces derniers étant les défenseurs de la constitution espagnole de 1978 et de l'unité avec l'Espagne), le virage à droite de la Catalogne est manifeste. Les deux grands partis vainqueurs de la soirée, Ensemble pour la Catalogne (4) et Ciudadanos, totalisent, à eux deux, 46 % des voix. Tandis que les principaux partis de gauche sont à la peine. Le taux de participation des élections du 21 décembre a atteint, comme attendu, un niveau record de 82 % (75 % en 2015). Dans le camp des unionistes, la formation Ciudadanos (Ciudadans-C's, droite libérale) née en 2006 en opposition à l'enseignement en catalan dans les écoles et en confrontation directe avec le nationalisme régional, s'implante fortement dans le panorama politique. C's a pris ses électeurs chez les autres partis unionistes (Parti Populaire-PP et Parti Socialiste Catalan-PSC) ; il est arrivé en tête avec 25% des voix et 36 sièges. Mais ces résultats ne sont pas suffisants, même en coalition avec le PSC (13,8 % des voix

et 17 sièges, un de plus qu'en 2015) et le PP (4,2% des voix et 3 sièges, au lieu de 11 en 2015), pour former un gouvernement. Cet effondrement du score du PP (5) est une claque sans précédent pour le chef du gouvernement espagnol, qui, en imposant ces élections, avait mis sur une modification des équilibres politiques... en sa faveur. Les partis "espagnolistes" totalisent donc 57 députés (43,3% des électeurs).

La coalition des gauches Catalogne en commun (En comu-Podem), soutenue par Podemos et la maire de Barcelone Ada Colau, ne décolle pas, avec 7,4 % des voix (8 sièges, un de plus qu'en 2015). Ses dirigeants ne se sont positionnés ni pour ni contre l'indépendance, restant favorables à la tenue d'un référendum officiel et légal. Ce ni-ni leur a sans doute porté tort, dans un contexte où le scrutin ne pouvait que prendre des allures de référendum "pour ou contre le pouvoir central".

La coalition Junts per Catalunya (Ensemble pour la Catalogne)(5) de Puigdemont a obtenu 34 sièges (21,65%) ; elle s'est imposée comme la première force indépendantiste devant sa rivale, la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), qui obtient 32 élus (21,39%) et à qui la première place était pourtant promise. Quant à la CUP (extrême gauche, anticapitaliste, autogestionnaire), elle subit une érosion sévère avec 4 députés au lieu de 10 en 2015 (4,24% contre 8,2% en 2015). Malgré la perte de deux élus, les partis catalanistes ont à nouveau obtenu la majorité absolue des sièges au parlement : 70 sur 135 (avec 47,5 % des voix), ce qui est un score quasiment identique à celui du scrutin précédent.

**LA POLITIQUE POLITICIENNE RETROUVE TOUS SES DROITS.**

La dimension institutionnelle du conflit catalan est apparue avec une grande évidence dès que Rajoy a cru bon d'imposer

des élections régionales pour le 21 décembre, avec l'espoir que la forte dynamique populaire exprimée lors du référendum serait freinée, fragmentée et détournée par cet os à ronger. Et c'est vrai que l'attention tout entière s'est portée sur les élections et le terrain des urnes qui ont d'ailleurs pris l'allure, inévitable dans le contexte, d'un second référendum ; mais pas avec les résultats espérés par Rajoy. Les jeux d'appareil, les manœuvres politiciennes, négociations et tractations, sont allés bon train, l'espace médiatique a été envahi par les sondages électoraux et les enquêtes d'opinion... Place était faite à la politique spectacle. Dans ce domaine, Puigdemont a su bien s'y prendre, menant depuis la Belgique une campagne « émotionnelle » autour de sa personne.

Flagrante, mais pas surprenante, a été l'extrême polarisation du paysage politique – pour ou contre l'indépendance ; ceci sans qu'apparaissent perspectives ni débats sur les questions de l'après-élections, ni sur ce que signifient "indépendance", "Etat catalan" (modèle présenté comme le paradigme ultime et le cadre incontournable), "République" (abordée essentiellement d'un point de vue juridico-institutionnel) ni sur le projet de société.

Pourtant, on ne peut pas oublier la capacité de mobilisation populaire massive et déterminée, la dimension démocratique des luttes menées, leur auto-organisation horizontale, les actions coordonnées des comités locaux, des assemblées enracinées dans les quartiers des grandes villes, dans les villes moyennes et dans les villages, l'implication des communes et la mise en mouvement d'une myriade de collectifs qui ont résisté ces dernières années à la mise au pas du pays par les gouvernants ultra-libéraux (1). Ces mouvements et ces mobilisations semblent éteints, provisoirement il faut l'espérer, comme s'il y avait fatigue, déception et résignation. D'ailleurs, le seul fait de participer à des élections imposées par la force par le gouvernement central - qui a tenté d'empêcher par la force un référendum - , dans des circonstances inédites et un environnement répressif qui défient les règles d'un Etat de droit, est un signe que la dynamique enclenchée depuis septembre semble terminée.

Les dirigeants des formations indépendantistes risquent de se retrouver contraints à la reculade. Tergiversations, défaussements (6), exil cosmétique, participation aux grotesques procès de Madrid, les zigzags du gouvernement catalan entre le 1er et le 27 octobre et sa paralysie après cette date, ont déjà contribué à décontenancer une partie de sa base sociale. De plus, des divergences, des divisions et des affrontements sont apparus au sein des indépendantistes ERC, la CUP et Ensem-

(5) La sérieuse dégringolade des résultats du parti de Rajoy l'empêchera de créer son propre groupe parlementaire et – comble de l'ironie – le contraindra à intégrer le «groupe mixte» où il se retrouvera aux côtés de son ennemi idéologique, la CUP (Candidature d'Unité Populaire).

(6) Forcadell, la présidente du Parlement catalan, et les autres membres du Bureau, ont affirmé devant les tribunaux que cette histoire de déclaration d'indépendance était une plaisanterie symbolique, qu'elles et ils regrettent et reconnaissent la Constitution espagnole. Puigdemont lui-même a écrit depuis Bruxelles: "une autre solution à l'indépendance a toujours été possible" ...

(7) Un exemple : le 15 décembre dernier, le tribunal constitutionnel annule la décision instituant les 35 heures pour 270.000 fonctionnaires, prise par la présidente de l'Andalousie Susana Diaz. Elle désirait créer 12.000 postes de travail dans cette communauté autonome.

ble pour la Catalogne. Contrairement à 2015 où ils avaient constitué une alliance électorale, ils se sont présentés cette fois-ci séparément. Sur le fond, ils sont loin d'avoir tenu le même discours durant la campagne. Ils ont dessiné des stratégies différentes dans l'hypothèse où ils reviendraient au pouvoir, pour tenir tête à Madrid. La CUP dit ne pas vouloir aller au Parlement "pour gérer l'autonomie" ; elle veut imposer la "consolidation de la République" à travers la désobéissance civile. D'autres, comme ERC, ont adopté un ton beaucoup plus modéré, refusant l'« unilatéralisme » et se contentant de promettre d'« avancer vers la République ». JuntsxCat hésite entre défendre le maintien de la déclaration unilatérale d'indépendance ou dialoguer avec le pouvoir central (qui, lui, dit s'y refuser).

**LES RÉPERCUSSIONS DU CONFLIT EN ESPAGNE**

L'Espagne souffre d'une crise institutionnelle générale et d'une grave crise économique et sociale avivée par les mesures antiouvrières et d'austérité et qui affectent la population prolétarisée : taux de chômage de près de 20%, chute des salaires, fonds de retraite dépouillés, détérioration de la santé publique, de l'habitat, travail précaire, répression intensifiée, limitation des libertés publiques...

Le pays est en mauvaise posture et il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra des autonomies actuelles.

Car, au-delà de la Catalogne, ce sont bien d'autres "régions" (Valence, Murcia, Andalousie, Galice...) qui sont en effervescence (7) à propos du pacte autonome, fiscal et financier, avec Madrid et qui revendiquent aujourd'hui une plus grande

équité dans leur financement, voire un statut fiscal autonome.

Il s'agit d'un combat entre deux classes dominantes, celle de l'État et celle de "régions", qui toutes deux se drapent de nationalisme et se targuent de légitimité démocratique. Les "régions" aspirent à de nouveaux rapports de type bilatéraux, elles posent la question du cadre de référence dans lequel s'exerce leur pouvoir politique et économique. D'où un conflit entre niveaux de pouvoirs et violentes concurrences infra-étatiques. On peut le percevoir en partie comme une conséquence de la mondialisation : les bourgeoisies de communautés à forte identité se disent qu'elles ne peuvent encore avoir de prise que sur le pouvoir local et donc désirent le développer pour assurer leur survie.

Or ces conflits de type nationaliste risquent d'être prédominants et d'évincer du panorama politique et social toute autre problématique, en particulier de classe, si ne se renforcent pas les mouvements sociaux, dans le contexte d'une Espagne et d'une Europe de plus en plus réactionnaires. La "crise" catalane est désormais au centre de la vie politique espagnole. A cet égard, la quasi-disparition du PP en Catalogne au profit de Ciudadanos devrait avoir des conséquences majeures dans les rapports de force des droites en Espagne, le parti actuellement au pouvoir étant désormais menacé de se faire évincer par le second. Ciudadanos est un clone du PP, en plus jeune, moins corrompu et ultra-centraliste. Dans ce nouveau contexte, la rivalité entre les deux partis va se jouer sur le terrain des identités nationales, un débat où Ciudadanos pourra revendiquer son passé anti-indépendantiste afin de gagner des voix dans le reste de l'Espagne.

**QUELLES PERSPECTIVES ?**

La Catalogne semble bien isolée dans son combat. Les indépendantistes se préoccupent peu de ce qui peut se produire hors de Catalogne, et en particulier sur le territoire espagnol. Et, en retour, la solidarité en Espagne avec ce qui se passe en Catalogne est insignifiante. Malgré les rejets nauséabonds de la monarchie, les affaires de corruption et les mesures répressives et anti-sociales du gouvernement espagnol, la volonté des indépendantistes de mettre en place une République ne soulève guère d'échos, peut-être parce que l'intérêt de ce projet est peu explicité et n'apparaît pas de façon évidente. Surtout, la revendication indépendantiste, inévitablement interclassiste et aux caractéristiques très institutionnelles, apparaît trop déconnectée d'exigences sociales et de projet de société anticapitaliste pour éveiller intérêt et solidarité active des classes populaires, en Espagne et au-delà.

Comment le combat va-t-il se poursuivre ? Avec quel rapport de forces ? Restera-t-il enfermé sur le terrain défensif contre la répression et l'article 155 ? Pourra-t-il dégager des perspectives où question nationale et question sociale convergeront ? Jusqu'où pourra aller la confrontation avec l'Etat ? La nouvelle phase qui s'ouvre impulsera-t-elle une mobilisation populaire plus forte, ou bien l'initiative sera-t-elle laissée aux mains des bureaucrates de la Generalitat et des partis ? A suivre ...

*Kris, le 20 janvier*

